



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 11 décembre 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002**    L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003**    L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1130066003

Conclure avec la firme Compugen inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft, suite à l'appel d'offres public numéro 13-13094 - (3 soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente 8 991 294,19\$)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Ce dossier a été approuvé par le comité exécutif à la séance du 11 septembre 2013 (CE13 1387)

Ce dossier a été retourné au comité exécutif par le conseil municipal à la séance du 23 septembre 2013 (CM13 0911)

Ce dossier est en lien avec les dossiers décisionnels 1135954001 et 1135954002, déjà approuvés par le comité exécutif et retirés de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 23 septembre 2013. Si le présent dossier est adopté, ces deux dossiers décisionnels seront réinscrits à l'ordre du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles -  
1136292001

Accorder 3 contrats à Ascenseur Innovatec Inc. et à Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Itée pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (3 lots), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 262 610.85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 - (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1133447006

Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar - Appel d'offres public 13-13050 - (3 soumissionnaires) - (Montant estimé: 13 888 052,15 \$)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

**20.006** Contrat de construction

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133046004

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #BIO-9942-007 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

**20.007** Contrat de services professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130660022

Autoriser une dépense de 40 000,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels en architecture lors des chantiers de divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard. / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel et associés, architectes, maintenant nommée Riopel, Dion et St-Martin Inc. (CE06 2179), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 000,00 \$ à 330 000,00 \$, taxes incluses

**20.008** Contrat de services professionnels

CM Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1134551004

Accorder 3 contrats de services professionnels à Veolia ES Canada Services Industriels inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal: le premier pour une somme maximale de 7 937 179,55 \$, le deuxième pour une somme maximale de 2 929 287,63 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 337 532,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12814 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats / Approuver les projets de convention à cette fin

**20.009** Contrat de services professionnels

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1130362005

Accorder un contrat de services professionnels à Phytronix Technologies inc, pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12328 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.010** Immeuble - Acquisition

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134313001

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de 9143-5818 Québec inc. une lisière de terrain vacant, située à l'est du boulevard Pitfield, au nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 2 337,5 m<sup>2</sup>, au montant de 370 000 \$, plus les taxes applicables, pour les fins de chemin d'accès au terrain principal voué à l'implantation d'un nouveau centre de traitement des matières résiduelles et approuver à cet effet une convention de services professionnels

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 11 septembre 2013, 8 h 30, à l'article 20.021

**20.011** Immeuble - Acquisition

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1136037003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Gestion Cordevco ltée, à des fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, un emplacement situé sur le chemin Sainte-Marie, à l'intérieur des limites de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, d'une superficie de 44 567,2 m<sup>2</sup>, pour le prix de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Écoterritoires

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 20.015

**20.012** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1126037003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à des fins d'assemblage résidentiel, à 9084-1529 Québec inc. agissant sous la raison sociale de Construction J.M.C., une partie de ruelle localisée à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 149,8 m<sup>2</sup>, pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec

**20.013** Immeuble - Aliénation

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131368015

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, sept parcelles de terrain situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 17,5 m<sup>2</sup>, au prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.014** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131696004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$, à huit organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec

**20.015** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131361006

Accorder une quatrième et dernière série de soutiens financiers totalisant 245 117 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

**20.016** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131146001

Accorder une contribution financière de 100 000 \$ au Théâtre du Rideau vert, dans le cadre de son projet « Rénovation et mise aux normes des immeubles » / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la qualité de vie / Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (CE13 0713)

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 20.023

**20.017** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.018** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.019** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.020** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.021** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.022** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires - 1132346001

Adopter une résolution pour établir un lieu où la cour municipale de la Ville de Montréal peut siéger (7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle)

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 30.001

**30.002** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130843003

Ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 novembre 2013, du maire de Montréal, M. Denis Coderre, à La Pocatière à l'occasion du dévoilement des nouvelles voitures AZUR du métro de Montréal. Montant : 101,18 \$

**30.003** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Lachine , Direction des services administratifs et du greffe - 1132326026

Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, de contributions financières pour une somme totalisant 11 328 \$ en provenance de trois organismes, pour la réalisation de différentes activités culturelles et de loisirs

**30.004** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218018

Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les 10 arrondissements ayant participé à la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2013), et permettre les virements de crédits requis en provenance des règlements d'emprunts 12-032 et RCG12-012 vers les arrondissements concernés.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**30.005** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Finances , Direction Services partagés financiers - 1134309008

(AJOUT) Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale.

**30.006** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 40 – Réglementation

**40.001** Règlement - Urbanisme

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347020

Adopter, sans changement, un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » - modifications omnibus

*Mention spéciale :* Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

**40.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos



## **50 – Ressources humaines**

**50.001** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**50.002** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CM Conseil Interculturel , Direction - 1136467002

Déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 60.003

### 60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133447006 - Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente : 13 888 052,15 \$)

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133046004 : Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanternes, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #BIO-9942-007 - (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>17</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>13</b>

CE : 10.002

2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1130066003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Compugen inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft, suite à l'appel d'offres public numéro 13-13094 (3 soum.). (Montant estimé de l'entente 8 991 294,19\$).

Il est recommandé :

I. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois à compter du 1er octobre 2013, pour la fourniture, sur demande des produits de l'éditeur Microsoft;

II. d'accorder à la firme Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-13094 et au tableau de prix ci-joint;

III. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler;

IV. d'autoriser le Directeur principal du Service des technologies de l'information à signer avec les firmes Compugen inc. et Microsoft tous les accords et ententes en lien avec le présent dossier, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-08-27 13:33

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130066003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Compugen inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft, suite à l'appel d'offres public numéro 13-13094 (3 soum.). (Montant estimé de l'entente 8 991 294,19\$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) utilise actuellement plusieurs applications de l'éditeur Microsoft dans son environnement informatique :

- Les postes de travail, outil principal des employés de la Ville, sont majoritairement dotés des systèmes d'exploitation Windows XP et de la suite bureautique Office 2003 Professionnelle de Microsoft;
- Certains utilisateurs se servent, dans leur travail quotidien, de divers outils Microsoft, par exemple :
  - le logiciel Visio pour réaliser des diagrammes;
  - le logiciel MS Project dans le cadre de réalisation de projets.
- Plusieurs serveurs corporatifs fonctionnent avec des produits Microsoft, tels que :
  - Windows Server comme système d'exploitation pour des applications telles que Kronos, GDD, etc;
  - SQL Server pour les besoins de certaines bases de données excluant SIMON;
  - Exchange Server pour les besoins de messagerie du SPVM;
  - Sharepoint Server pour supporter la collaboration, le partage d'information et la gestion des projets.

D'un point de vue utilisateur-client, l'accès à ces serveurs est géré par des licences d'accès client communément appelés CAL.

La Ville exploite de nombreuses versions de la suite bureautique qui datent de 2003, le support de la part de l'éditeur pour ces produits prendra fin bientôt. Par souci de continuité opérationnelle, la Ville ne peut se permettre de ne pas effectuer des mises à jour des produits Microsoft qui constituent un environnement informatique à l'intérieur des nombreux systèmes et applications utilisés à l'interne et dans les échanges avec les fournisseurs et les citoyens.

Actuellement, la Ville ne dispose pas d'une entente-cadre et par conséquent, l'acquisition de tout type de logiciel ou licence de l'éditeur Microsoft est faite de manière décentralisée et selon les besoins à combler. La décentralisation actuelle de la gestion des licences logicielles Microsoft ne permet pas de :

- Offrir une vue d'ensemble des actifs;
- Préserver l'homogénéité du patrimoine informatique des TI;
- Faciliter la gestion du Centre de services en diminuant le nombre de versions à supporter;
- Maintenir à jour un registre central des acquisitions des produits Microsoft et avoir un meilleur contrôle sur les licences achetées par la Ville;
- Prévenir les sanctions financières de vérification de conformité;
- Bénéficier des prix ou rabais sur la base du potentiel d'achat.

Pour alléger le processus d'acquisition des licences et mettre en place un mécanisme de gestion centralisée, la Direction de l'approvisionnement, conjointement avec le Service des technologies de l'information (STI), a lancé un appel d'offres public (13-13094).

L'appel d'offres public (13-13094) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-huit (18) jours calendriers, soit du 24 juillet au 12 août 2013. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendriers, soit jusqu'au 11 février 2014.

Addendas émis	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
Addenda #1	2 août 2013	· Réponses aux questions des soumissionnaires.	· Les précisions demandées par les soumissionnaires sont nécessaires pour l'établissement du coût unitaire des articles à soumissionner.

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme Compugen inc.(8 991 294,19\$) pour l'acquisition, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft sur une période de trente-six (36) mois.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 10 422 - 11 décembre 2012 - Adjuger à CPU Design, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 70 036,62 \$ (taxes incluses), un contrat pour l'acquisition de 175 licences de la suite Microsoft Office Standard 2010 et de 10 licences de la suite Microsoft Office Professionnel Plus 2010. Soumission 2012-131 / 3 soumissionnaires.  
 CE12 1906 - 28 novembre 2012 - Accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture des logiciels français de la suite Microsoft Standard 2010 avec un droit de rétrogradation vers Microsoft Office standard 2003 et des licences d'accès client (CAL) pour serveurs Windows, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 874,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12464.

CA12 090126 - 7 mai 2012 - Accorder un contrat à Compugen inc. pour la fourniture de 210 logiciels Microsoft Office Standard 2010 dans le cadre d'un changement de version, pour un montant de 78 941,27 \$, incluant les taxes - Appel d'offres sur invitation 12-11988 - 2 soumissionnaires - Budget de fonctionnement.

CA11 090313 - 5 décembre 2011 - Affecter un montant de 70 200 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin d'acquérir des licences gouvernementales Microsoft Office Standard 2010 auprès de CPU-Design et autoriser une dépense de 73 422 \$, taxes incluses - Budget de fonctionnement.

CG10 0328 - 23 septembre 2010 - Autoriser une dépense additionnelle d'un montant maximal de 17 574,47\$ (taxes incluses) pour l'acquisition de licences Microsoft supplémentaires dans le cadre du projet de gestion par activités à la Direction des systèmes d'information par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), ce montant s'ajoute au budget déjà autorisé de 180 585,16 \$ (taxes incluses) majorant ainsi l'acquisition de licences à 198 159,63\$ (taxes incluses).

CG10 0230 - 17 juin 2010 - Ratifier une dépense de 10 157.91 \$ pour permettre le règlement final du dossier de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville - coût total 575 047.91 \$.

CG09 0462 - 3 décembre 2009 - Autoriser l'acquisition de licences Microsoft dans le cadre du projet de gestion par activités à la Direction des systèmes d'information par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un montant maximal de 180 585,16 \$ (taxes incluses).

CG09 0222 - 18 juin 2009 - Autoriser une dépense de 564 890 \$ pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (no contrat : U7245356).

## DESCRIPTION

L'appel d'offres prévoit un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.  
L'appel d'offres a pour objet de permettre à la Ville d'acquérir des produits de l'éditeur Microsoft par l'entremise d'une entente avec un revendeur autorisé et ce, pour l'ensemble de ses services centraux et arrondissements, selon les modalités suivantes :

- Select Plus niveau D avec l'Éditeur Microsoft;
- Accord Entreprise avec l'Éditeur Microsoft;
- Select Plus éducationnel.

Les trois modalités d'acquisition sont résumées dans le tableau ci-dessous :

<b>Select Plus niveau D</b>	<b>Accord entreprise</b>	<b>Select Plus éducationnel (pour les bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.)</b>
Possibilité d'acquérir la licence seule ou bien avec une maintenance logicielle.	L'acquisition de la licence inclut obligatoirement la maintenance logicielle.	Possibilité d'acquérir la licence seule ou bien avec une maintenance logicielle à des prix préférentiels.
Un seul contrat d'achat de licences en volume, sur trois ans.	Contrat sur 3 ans, renouvelable.	Un seul contrat d'achat de licences en volume, sur trois ans
2 modes de paiement : à commande ou sur trois ans.	Gestion des licences simplifiée et budget maîtrisé grâce au paiement sur trois ans.	2 modes de paiement : à commande ou sur trois ans

La possibilité de souscrire à l'abonnement Software assurance en option.	Accès aux dernières versions des produits avec la maintenance logicielle obligatoire.	La possibilité de souscrire à l'abonnement Software assurance en option
Les prix de liste changent sur une base mensuelle.	Prix fixes sur trois ans.	Les prix de liste changent sur une base mensuelle.
Licences perpétuelles.	Licences perpétuelles.	Licences perpétuelles

Dans le cadre de l'Accord Entreprise, la Ville de Montréal doit signer un contrat Entreprise direct auprès de Microsoft, mais la désignation d'un revendeur est obligatoire. C'est la raison pour laquelle le volet Accord Entreprise fait partie de l'appel d'offres 13-13094.

Le présent appel d'offres couvre également les services suivants:

- Émission de certificat pour chaque produit;
- Liste de prix mensuelle;
- Suivi des commandes;
- Support technique en français en termes de conseils par rapport à la sélection et aux achats des produits.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des services centraux et des arrondissements de la Ville de Montréal. Ces prévisions sont basées sur leurs besoins futurs pour une période de trente-six mois et elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

## JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en profitant des meilleurs prix du fournisseur accrédité. De ce fait, l'encadrement des acquisitions et la normalisation des produits Microsoft constituent une des priorités du Service des technologies de l'information (STI).

Le STI a également le souci de maintenir la continuité de ses opérations notamment en ce qui concerne l'interaction avec des systèmes importants tels SIMON, Kronos, Plant Information, Solution budgétaire, etc. Par conséquent, le STI est responsable de la réalisation des correctifs et des mises à jour des logiciels afin d'assurer la sécurité des actifs informatiques incluant les informations qu'ils contiennent.

Dans le cadre de l'opération de mise à niveau gouvernementale, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a obtenu un rabais exceptionnel auprès de l'éditeur Microsoft pour l'achat de 76 000 licences MS Office Pro Plus 2013. Une deuxième phase d'achat est prévue pour le mois de septembre 2013 et les municipalités et autres organismes gouvernementaux pourront adhérer à l'entente du CSPQ. A titre indicatif, le prix d'une licence MS Office Pro Plus 2013 via le CSPQ est de 403\$. Considérant que le prix d'achat via CSPQ est plus intéressant que celui soumis par la firme Compugen inc, la Direction de l'approvisionnement a décidé, dans l'intérêt de Ville, de ne pas considérer l'article Office Pro Plus 2013 dans l'adjudication de la présente entente.

Soumissions conformes	Total
Compugen inc.	8 991 294,19\$
Softchoice Corporation	9 018 976,89\$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	9 202 418,03\$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de	9 005 135,54\$

soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	0.15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	27 682,70\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	0.31 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-211 123.84\$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-2,29%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	S/O
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	S/O

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué, à l'interne, un estimé préalable de la dépense s'élevant à 9 202 418,03\$ incluant les taxes applicables. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des services centraux et des arrondissements de la Ville de Montréal en fonction d'une hypothèse de baisse de prix de 15 % par rapport aux prix de liste de l'éditeur Microsoft.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats effectués auprès du fournisseur retenu se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les quantités figurant dans l'appel d'offres permettent de déterminer seulement un estimé du potentiel des demandes. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente. Cette entente pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non approbation de ce sommaire entraînerait :

- Que la Ville ne pourrait pas bénéficier des prix ou rabais sur la base de son potentiel d'achat;
- Que la Ville ne pourrait pas bénéficier d'une entente-cadre pour l'acquisition des logiciels et des licences de l'éditeur Microsoft afin d'alléger le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce;
- Que la Ville s'exposerait à d'éventuelles poursuites et pénalités de la part de l'éditeur Microsoft en plus des montants qu'elle aurait à déboursier pour l'acquisition de licences non conformes;
- Que la Ville ne pourrait pas maîtriser et maintenir à jour un registre central des acquisitions des produits Microsoft et avoir un meilleur contrôle sur les licences achetées par

la Ville.

De plus, le manque d'homogénéité des versions utilisées engendrerait un surplus de travail considérable pour les équipes techniques du Centre de services.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'adoption de la présente résolution, une entente-cadre sera émise avec la firme Compugen inc., à compter du 1er octobre 2013, pour une durée de trente-six (36) mois.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Appel d'offres public no : 13-13094**

**Titre : ENTENTE CADRE POUR L'ACHAT DES PRODUITS MICROSOFT**

- **Date de lancement** : 24 juillet 2013
- **Date d'ouverture** : 12 août 2013

**- Preneurs du cahier des charges (9 ):**

Bell Canada
CDW Canada inc
Compugen inc
Informatique ProContact inc.
Insight Canada
Microsoft Canada Co.
Savoir-faire Linux inc..
Softchoice Corporation
Technologies Metafore inc

**- Soumissionnaires (3)**

Compugen inc
Softchoice Corporation
Technologies Metafore inc

**- Analyse des soumissions :**

La soumission de Compugen inc et de Softchoice Corporation ont été jugées conformes.

La soumission de Technologies Metafore inc a été jugée non conforme et rejetée. Le soumissionnaire n'a pas fourni l'information requise selon l'article 5 Clauses administratives particulières notamment la liste de prix du fabricant et le taux d'escompte proposé.

**- Prix soumis et escomptes**

Le tableau de prix est en pièce jointe

Les taux d'escompte au tableau sont les taux d'escompte soumis. Des corrections ont été faites aux montants soumissionnés lorsque le prix de liste Microsoft, indiqué par le soumissionnaire, était incorrect.

**Adjudicataire recommandé :**

L'adjudicataire recommandé est Compugen inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour le projet cité en titre, et ce, pour un montant maximal de 8 991 294,19 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 13-13094

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Technologies de l'information , Direction (Martin PAGÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Desislava CEKOVA  
Conseillère en approvisionnement

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc LAVIGNE  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-08-23

**Dossier # :1130066003**



**Dossier # : 1136292001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats à Ascenseur Innovatec Inc. et à Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (3 lots), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 262 610.85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales mentionnées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firme Article Montant (taxes incluses)

Ascenseur Innovatec Inc. lot 2 - Ouest 349 941.69 \$

Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée lot 5 - SPVM 147 722.46 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48.50 % par l'agglomération pour un montant de 208 364.86 \$.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. d'accorder à Ascenseur Innovatec Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 764 946.71 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;



2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 23.05 % par l'agglomération pour un montant de 157 059.27 \$.

**Signé par** Johanne MACKAY **Le** 2013-12-05 10:56  
FALCON

**Signataire :**

Johanne MACKAY FALCON

---

Directrice  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
immeubles

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136292001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats à Ascenseur Innovatec Inc. et à Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (3 lots), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 262 610.85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 - (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier consiste en l'octroi de contrats de service d'entretien d'équipements de transport vertical d'une durée de trois années pour cette activité nécessaire dans 21 immeubles d'agglomération (41 appareils), 21 immeubles centraux (39 appareils) et 37 immeubles des neuf arrondissements (48 appareils). D'autre part, les arrondissements Saint-Léonard et Saint-Laurent se sont joints à l'appel d'offres toutefois, les octrois et la gestion de ces contrats seront effectués par les professionnels de ces arrondissements.

Les bâtiments étaient regroupés en cinq lots soit: lot #1- est, lot #2- ouest, lot #3- Saint-Laurent, lot #4- Saint-Léonard et lot #5- bâtiments du SPVM. L'appel d'offres fût effectué par le service de l'approvisionnement.

À la suite d'un appel d'offres public d'une durée de 33 jours francs, tenu du 21 août 2013 au 9 septembre 2013 et publié le 21 août 2013 dans le journal La Presse et SÉAO, un addenda fut émis soit :

Addenda #1 - 4 septembre 2013: La date d'ouverture de l'appel d'offres est reportée au 23 septembre 2013.

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0010 - 2 février 2009 - Octroyer un contrat à Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien d'équipement de transport vertical, pour une période de 5 ans, au prix total approximatif de 3 630 053,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5329 (1 soum.)

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

## DESCRIPTION

Ces contrats consisteront à réaliser l'entretien préventif et correctif ainsi qu'à effectuer les tests de sécurité aux fréquences requises par le code des ascenseurs (CSA B44-04) des équipements de transport vertical des lots #1, 2 et 5 décrits aux documents d'appel d'offres, soit 21 immeubles de l'agglomération, 21 immeubles centraux et 37 d'arrondissements. La stratégie de sollicitation du marché consistait à répartir en cinq lots l'ensemble des équipements. La durée de ces contrats est de 36 mois soit pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2016. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des équipements de transport vertical a été confié à la Direction des immeubles. La Direction des immeubles n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction des immeubles.

## JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien préventif et correctif ainsi que la réalisation des tests de sécurité afin de se conformer à la réglementation en vigueur pour la période de janvier 2014 à décembre 2016. L'estimation totale de tous ces travaux confondus était de 1 974 120.75 \$ taxes incluses. Celle-ci fut réalisée par les professionnels internes de la Direction des immeubles et est basée selon les coûts d'entretien actuels, sans majoration, de ces équipements. L'estimation est 36.06 % supérieure au coût total des contrats à être octroyés, le détail par lots peut être consulté plus bas.

À cet effet, il nous est impossible de mesurer l'impact de la stratégie de sollicitation du marché consistant à répartir en cinq lots l'ensemble des équipements contrairement à un seul lors du dernier appel d'offres public et compte tenu que l'écart entre l'estimé et les prix soumis est favorable à la Ville (-36.06 %), nous recommandons l'octroi des contrats.

À titre informatif, même les coûts soumis par la firme actuellement sous contrat (Ascenseur Microtech inc.) sont inférieurs à ceux payés pour l'année en vigueur pour l'entretien des équipements tout en étant supérieurs aux soumissions les plus basses conformes.

Coûts Ascenseurs Microtech inc.				
Lot	Coût du contrat actuel Microtech inc.	Coût soumis Microtech inc.	Écart entre coût actuel et coût soumis Microtech inc.	Écart entre coût soumis Microtech inc. et plus basse soumission de chacun des lots ( Ascenseurs Innovatec Inc. lots 1 et 2, Ascenseurs ThyssenKrupp lot 3 )
Lot #1 - Est	1 255 727.00 \$	1 026 151.88 \$	-18.30 %	37.06 %
Lot #2 - Ouest	490 940.25 \$	416 324.48 \$	-15.20 %	21.57 %
Lot #5 - SPVM	227 650.50 \$	144 566.12 \$	-16.29 %	31.82 %
TOTAL	1 974 320.75 \$	1 633 047.42 \$	-17.32 %	32.16 %

Nous ne pouvons pas expliquer les stratégies financières des soumissions présentées par les firmes "Ascenseurs Innovatec Inc." et "Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée" puisque nous n'avons pas l'expertise économique nous permettant d'analyser les différents facteurs

qui ont une influence sur l'établissement des prix du marché. Cette explication vaut pour tous les grands écarts par rapport à l'estimé interne des professionnels et ce pour chacun des lots visés par le présent appel d'offres pour les bâtiments entretenus par la Direction des immeubles.

Suite à l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, quatre firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres soit;

Ascenseurs Innovatec Inc.  
 Ascenseurs Microtec Inc.  
 Ascenseurs ThyssenKrupp  
 Otis Canada Inc.

Trois firmes ont déposé des offres sur un total de quatre preneurs du cahier des charges (75%)

Lot #1 - Est:

Des quatre firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, trois ont présenté une soumission soit 75 % d'entre-elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme pour le lot #1-Est est de 748 602.23 \$ soit 40.38 % inférieur à l'estimation.

Des écarts importants sont notamment observés pour les bâtiments suivants :

Hôtel de ville de Montréal -62,44%  
 Édifice Gosford, cour municipale -56,41%  
 Complexe sportif Claude-Robillard -52,88%  
 Ateliers municipaux Rouen -62,42%  
 Château Dufresne -54,27%  
 Édifice Dickson 53,40%

Il nous est impossible de mesurer l'impact de la stratégie de sollicitation du marché consistant à répartir en cinq lots l'ensemble des équipements contrairement à un seul lors du dernier appel d'offres public et compte tenu que l'écart entre l'estimé et les prix soumis est favorable à la Ville (-40.38 %), nous recommandons l'octroi du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseur Innovatec Inc.	748 602.23 \$		748 602.23 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée	940 540.34 \$		940 540.34 \$
Ascenseur Microtec Inc.	1 026 151.88 \$		1 026 151.88 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne par la Direction des immeubles	1 255 527.00 \$		1 255 527.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			905 098.15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			20.91 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			277 549.65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			37.08 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-506 924.78 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-40.38 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	191 938.12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	25.64 %

Lot #2 - Ouest:

Des quatre firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, trois ont présenté une soumission soit 75 % d'entre-elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme pour le lot #2-Ouest est de 342 464.54 \$ soit 30.24 % inférieur à l'estimation.

Des écarts importants sont notamment observés pour les bâtiments suivants :

Centre d'histoire de Montréal -57,59%

Centre interculturel Strathearn -56,44%

Bibliothèque et centre communautaire CDN -62,87%

Il nous est impossible de mesurer l'impact de la stratégie de sollicitation du marché consistant à répartir en cinq lots l'ensemble des équipements contrairement à un seul lors du dernier appel d'offres public et compte tenu que l'écart entre l'estimé et les prix soumis est favorable à la Ville (-30.24 %), nous recommandons l'octroi du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseur Innovatec Inc.	342 464.54 \$		342 464.54 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée	400 669.48 \$		400 669.48 \$
Ascenseur Microtec Inc.	416 324.48 \$		416 324.48 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne par la Direction des immeubles	490 943.25 \$		490 943.25 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			386 486.16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12.85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			73 859.94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			21.57 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-148 478.72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-30.24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			58 204.94 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17.00 %

Lot #5 - SPVM:

Des quatre firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, trois ont présenté une soumission soit 75 % d'entre-elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme pour le lot #5-SPVM est de 144 566.12 \$ soit 36.50 % inférieur à l'estimation.

Des écarts importants sont notamment observés pour les bâtiments suivants :  
Quartier général du SPVM -58,03%

Il nous est impossible de mesurer l'impact de la stratégie de sollicitation du marché consistant à répartir en cinq lots l'ensemble des équipements contrairement à un seul lors du dernier appel d'offres public et compte tenu que l'écart entre l'estimé et les prix soumis est favorable à la Ville (-36.50 %), nous recommandons l'octroi du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée	144 566.12 \$		144 566.12 \$
Ascenseur Innovatec Inc.	155 308.23 \$		155 308.23 \$
Ascenseur Microtec Inc.	190 571.06 \$		190 571.06 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne par la Direction des immeubles	227 650.50 \$		227 650.50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			163 481.80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13.08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			46 004.95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			31.82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-83 084.38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-36.50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			10 742.11 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7.43 %

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La pièce jointe "13-13024 - Evolution des couts des contrats" représente l'évolution des coûts soumis tenant compte des indexations estimées du taux du décret (convention) relatif à l'industrie de la construction pour la région de Montréal et ce, tel que prévu au devis. Ces indexations ont été estimées par les professionnels internes de la Direction des immeubles à 2 % en 2015 et 2.5 % en 2016.

La dépense brute des contrats octroyés calculée avec taxes totalise la somme de 1 262 610.85 \$ et est répartie selon la ventilation suivante:

LOT	2014	2015	2016	Total
#1-Est	249 534.06 \$	254 524.75 \$	260 887.87 \$	764 948.71 \$
#2-Ouest	114 154.85 \$	116 437.95 \$	119 348.89 \$	349 941.89 \$

#5-SPVM	48 188.71 \$	49 152.48 \$	50 381.29 \$	147 722.46 \$
	408 081.74 \$	414 203.37 \$	424 558.45 \$	1 262 610.86 \$

Ces dépenses seront priorisées dans le cadre du processus de confection budgétaire pour les années 2014, 2015 et 2016.

Cette dépense sera imputée au budget de la Direction des immeubles puis refacturée aux unités concernées.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération de 48.50% concernant les lots 2 et 5 a été établi en fonction des superficies occupées par les différents Services, Directions ou arrondissements dans chacun des bâtiments voir pièce jointe intitulée "13-13024 Répartition de la dépense - Agglomération et locale". La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne principalement les services de police et de sécurité incendie qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération de 23.05% concernant le lot 1 a été établi en fonction des superficies occupées par les différents Services, Directions ou arrondissements dans chacun des bâtiments voir pièce jointe intitulée "13-13024 Répartition de la dépense - Agglomération et locale". La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne principalement les services de police et de sécurité incendie qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La répartition des montants à payer est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments et est détaillée dans la pièce jointe intitulée: "13-13024 - Repartition des dépenses brutes".

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'équipements de transport vertical ayant toujours été entretenus par l'entreprise privée et encadrée par la Direction des immeubles.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat contreviendrait à la réglementation en vigueur entraînant la fermeture immédiate des équipements, la sécurité des utilisateurs étant compromise. Pour palier à une telle interruption et maintenir ces équipements dans un état fonctionnel, tout en permettant de respecter la réglementation, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours, la date limite d'octroi est le 7 mars 2014

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

octroi du contrat : décembre 2013  
début du contrat : 1er janvier 2014  
fin du contrat : 31 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au devis.  
Le devis satisfait aux exigences du contrôleur général de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005).

En conformité avec la politique d'attribution des contrats nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain METHOT  
Gestionnaire immobilier  
Tél.: 514 872-7118  
Télécop.: 514 872-0353

Pierre Lévesque  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Johanne ROUILLARD  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-05

**Dossier # :1136292001**





**Dossier # : 1133447006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente -cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente:13 888 052,15 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour l'achat ou la locatin de balai de rue de type aspirateur montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar;

2- d'accorder à la firme Accessoires Outillage limitée., plus bas soumissionnaire conforme aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13050 et aux tableaux de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2013-10-22 08:28

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133447006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente:13 888 052,15 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre visant à combler les besoins de différents arrondissements et services centraux, pour l'achat ou la location de balais de rue, sans opérateur, avec entretien, de type aspirateur monté sur des châssis de camion à cabine avancée. Ces équipements permettront de répondre à la préoccupation de l'administration municipale en matière de propreté.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité, tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). Le délai de réception des soumissions a été de trente-quatre (34) jours en incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 17 juillet au 19 août 2013.

La période de validité des soumissions est de cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, trois addenda ont été produits :

- Addenda n° 1, émis le 31 juillet 2013 par SÉAO, modifiant la date limite de réception des offres d'une semaine.
- Addenda n° 2, émis le 1er août 2013 par SÉAO, modifications et précisions aux spécifications des devis techniques
- Addenda n° 3, émis le 16 août 2013 par SÉAO, précisions additionnelles à trois clauses particulières.

Lors du contrat précédent, afin de se conformer à la norme environnementale EPA 2010, le manufacturier de châssis de camion a apporté une modification majeure. Ce changement augmentait les coûts de fabrication substantiellement, par ce fait, l'adjudicataire devait changer sa structure de prix. Il n'était plus en mesure de respecter les prix soumis. La Ville

étant seule juge d'accepter ou non le prix afférent, elle refuse d'accepter ces changements et cela mettait automatiquement fin au contrat pour les années subséquentes.

La consommation totale de cette entente est la location annuelle (saisonnrière 8 mois) de 14 balais sur une possibilité de 22 appareils.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM10 0143 - 22 février 2010 - Conclure avec la firme Groupe Gemec inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la location de balais de rue de type aspirateur, sans opérateur, avec entretien, suite à l'appel d'offres public 09-11187 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente 7 128 914,10 \$)

### **DESCRIPTION**

La Direction de l'approvisionnement a rédigé l'appel d'offres à partir des besoins et des prévisions pour ce type d'appareil établis lors des rencontres de la table de consultation / comité d'experts matériel roulant et ce tout en tenant compte du programme de remplacement des véhicules. Des utilisateurs experts des arrondissements ainsi que des représentants de la Direction du matériel roulant et des ateliers sont invités à y participer, ainsi, les besoins qualitatifs et prévisionnels correspondent aux attentes exprimées par les utilisateurs experts lors de ces rencontres.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

La présente entente vise l'acquisition d'environ 7 balais de rue de type aspirateurs et la location avec entretien d'environ 35 balais.

### **JUSTIFICATION**

La conclusion de l'entente-cadre permettra de faciliter l'approvisionnement tout en réduisant les délais d'acquisition et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En tout temps durant les quatre années de validité de l'entente-cadre collective, les services ou les arrondissements de la Ville pourront commencer la location d'un ou plusieurs balais. Chacune de ces locations s'échelonnaira sur une période de cinq (5) années à raison de huit (8) mois par année, soit 40 mensualités par appareil. Le lien contractuel entre la Ville et l'adjudicataire recommandé pourrait donc être de neuf (9) ans.

Le terme de quatre (4) ans retenu par la Direction de l'approvisionnement est le meilleur compromis pour ce type d'entente-cadre. Une entente plus courte dans ce domaine risquerait de nuire aux deux parties, car il est fort probable que les soumissionnaires augmenteraient leur prix initial pour couvrir la période d'amortissement de l'appareil, laquelle serait trop courte. De plus, une estimation moindre nuirait aux escomptes de quantité.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Total taxes incluses</b>
Accessoires Outillage ltée	13 888 052,15 \$
Groupe Gemec inc. (soumission no 1)	14 170 690,60 \$
Groupe Gemec inc. (soumission no 2)	14 797 810,24 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	13 802 748,75 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	14 285 517,66 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x100	2,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	909 758,09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	6,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	85 303,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	0,6 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	282 638,45\$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	2,0%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers conjointement avec la Direction de l'approvisionnement ont effectué une estimation de 13 802 748,75 \$ incluant les taxes, pour la période de l'entente (4 ans). Cette estimation est basée sur le nombre d'appareils qui dépasseront leur durée de vie utile et selon les coûts de location de l'entente précédente.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat total de plus de 10 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats ou les locations seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Des clauses d'indexation des prix sont prévues au contrat et applicable à tous les (12) douze mois subséquents, selon le pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation, tableau n°12 «L'indice d'ensemble des prix à la consommation par centre urbain, Montréal, V41692876, tel que publié par Statistique Canada N° 62-001-X.»

Comparativement à l'entente précédente, pour des équipements similaires à ceux demandés (article no 1) le prix unitaire subit une variation à la hausse de 4,42 %, principalement dû à une modification importante du manufacturier concernant la motorisation afin de se conformer à la norme environnementale EPA. Pour ce qui est des équipements en acquisition (article no 2), nous ne pouvons faire de comparatif, car la dernière entente remonte à 2009 et de plus les spécifications étaient différentes.

	Entente précédente	Prix soumissionné	Variation
<u>Article 1</u> Location mensuelle avec entretien complet de balai de rue de type aspirateur.	7 177,00 \$	7 494,00 \$	4.42%

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-conclusion de l'entente-cadre, alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant des appels d'offres répétitifs en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -  
Direction de l'approvisionnement**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

### **Appel d'offres public no 13-13050**

**Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT D'UNE DURÉE DE 4 ANS POUR LA FOURNITURE DE BALAIS DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR, MONTÉS SUR DES CHÂSSIS DE CAMIONS À CABINES AVANCÉES DE MARQUE AUTOCAR – ACQUISITION OU LOCATION, SANS OPÉRATEUR, AVEC ENTRETIEN**

**Date de lancement : 17 juillet 2013**

**Date d'ouverture : 19 août 2013**

### **Preneurs du cahier des charges (4) :**

Accessoires Outillage limitée  
Cubex Itée  
Groupe Gemec inc.  
Saniquip / Bergor

### **Soumissionnaire (2) 3 offres : Accessoires Outillage limitée**

Groupe Gemec inc. (soumission no 1)  
Groupe Gemec inc. (soumission no 2)

#### Raisons de non-dépôt de soumissions :

Saniquip / Bergor : Ne peut calculer un prix de location en considération des exigences de la Ville

Cubex: Difficulté à obtenir du financement de la part du manufacturier

#### **Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs suivants :**

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

#### **Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Accessoires Outillages limitée, ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 16 octobre 2013.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 6 des clauses particulières : « Pour des raisons d'efficacité à différents niveaux, la Ville entend adjuger cet appel d'offres en entier sur la base des prix unitaires soumis au plus bas soumissionnaire conforme ».

La soumission de la firme Accessoires Outillage limitée, est conforme au devis et aux conditions du cahier des charges 13-13050.

**Conformité technique:** Voir intervention de la Direction du matériel roulant.

#### **Montant total de l'offre :**

12 079 193,00 \$ + 603 959,65 \$ TPS (5 %) + 1 204 899,50 \$ TVQ (9,975 %) = 13 888 052,15 \$

#### **Adjudicataire recommandé :**

Conclure avec la firme Accessoires Outillages limitée. une entente-cadre d'une durée de 4 ans, au montant approximatif de **13 888 052,15\$, incluant les taxes**, pour la location avec entretien ou l'achat de balai de rue de type aspirateur, le tout conformément à l'appel d'offres public no 13-13050.

**Note :** L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et  
des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renée VEILLETTE  
Agente d'approvisionnement II

**ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

**Date d'endos. :** 2013-10-22

**Dossier # :1133447006**



**Dossier # : 1133046004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #BIO-9942-007 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à **Les Entreprises QMD inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour **le projet de réfection des lanterneaux, Phase 4 du Biodôme de Montréal**, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **#BIO-9942-007** ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-10-30 08:33

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

---

Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133046004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #BIO-9942-007 - (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Biodôme, anciennement le vélodrome, a été construit pour les Jeux olympiques de 1976. L'une des particularités de ce bâtiment consiste en ses lanterneaux (puits de lumière) : le Biodôme en compte 58 et ceux-ci couvrent plus de 60% de la toiture. Or, ces lanterneaux ont plus de 35 ans et nécessitent des réfections importantes.

Ces éléments architecturaux sont composés d'une structure en aluminium, de panneaux d'acrylique et de joints d'étanchéité en néoprène. L'étanchéité de plusieurs d'entre eux est déficiente et les panneaux d'acrylique présentent des problèmes de fissuration dus à une exposition aux rayons du soleil depuis plus de 35 ans.

Le présent contrat vise à terminer le remplacement de ceux-ci puisqu'ils atteignent progressivement la fin de leur vie utile. En 2003, un premier lanterneau a été remplacé afin de mettre à l'essai un nouveau type de lanterneaux mieux adapté au climat québécois. Ces travaux ont été effectués avec des échafaudages sous le lanterneau. En 2005, un deuxième lanterneau a été remplacé afin de permettre d'ajuster la conception de ce nouveau type de lanterneaux et de développer une méthode de remplacement sécuritaire de ces éléments architecturaux, sans nuire aux opérations du Biodôme. Les travaux ont été réalisés sans échafaudage et directement à partir du toit. Depuis 2008, trois phases de travaux majeurs de réfection de ces éléments ont permis de remplacer 42 autres lanterneaux.

Cette quatrième et dernière phase va permettre de remplacer 14 lanterneaux sur une période de deux ans (2014 et 2015) et compléter ainsi ce programme de réfection. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien La Presse le 28 août 2013 pour se terminer le 2 octobre. Les soumissionnaires ont eu 36 jours pour préparer et déposer leur soumission. Un seul addenda a été émis durant la période de l'appel d'offres le 20 septembre, celui-ci concernait l'acquisition du matériel requis pour les travaux de membrane, nous avons donc reculer l'ouverture d'une semaine pour permettre aux soumissionnaires de s'ajuster.

[Programme de remplacement des lanterneaux :](#)

	<u>Coûts (taxes incluses)</u>	<u>Coûts par lanterneaux ( net )</u>		
• Premier lanterneau (prototype)	332 868 \$	--	2003	2003
• Deuxième lanterneau (ajustement)	471 465 \$	--	2005	2005
• Phase 1 (13 lanterneaux)	5 547 818 \$	371 267 \$	2008	2009
• Phase 2 (13 lanterneaux) *	4 332 368 \$	288 431 \$	2009	2011
• Phase 3 (16 lanterneaux)	6 684 674,59 \$	347 543 \$	2011	2013

\* Il est à noter que le coût des lanterneaux de la phase 2 est plus bas que celui de la phase 1, pour le même nombre de lanterneaux : cela s'explique par le fait que les lanterneaux de la phase 2 étaient généralement plus petits que ceux de la phase 1.

Étape faisant l'objet du présent dossier	<u>Coûts (taxes incluses)</u>	<u>Coûts par lanterneaux ( net )</u>	<u>Date</u>	<u>Date de fin</u>
• Phase 4 (14 lanterneaux) et travaux de membranes	6 872 324,79 \$	358 499 \$	2014	2015

Étapes à venir	<u>Date</u>	<u>Date de fin</u>
• Fin du programme de remplacement		2015

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE13 0869 du 12 juin 2013 - Octroi du contrat de services professionnels à la firme Lemay et associés inc. 205 517,82 \$ Pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier de la phase 4 de remplacement des lanterneaux.
- CM11 0812 du 24 octobre 2011 - Octroi du contrat à Les entreprises QMD inc. - 6 684 674,59 \$ et prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE110185006.

- Réfection de 16 lanterneaux au Biodôme de Montréal - Appel d'offres public Bio-9942-006 (3 soum.)
- CM09 0818 du 21 septembre 2009 - Octroi du contrat à Les entreprises QMD inc. - 4 332 368,25 \$ Réfection de 13 lanterneaux au Biodôme de Montréal - Appel d'offres public Bio-9942-005 (4 soum.)
- CM08 0273 du 28 avril 2008 - Octroi du contrat à Les entreprises QMD inc. - 5 547 818,19 \$ Réfection de (13) lanterneaux au Biodôme de Montréal - #Projet : Bio-9942-004 - (4) soumissionnaires
- CE05 1617 du 17 août 2005 - Octroi du contrat à la firme TEQ inc. - 471 465,95 \$
- CE03 1450 du 2 juillet 2003 - Octroi du contrat à la firme TEQ inc. - 332 868,65 \$

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste à remplacer quatorze (14) lanterneaux de la travée nord et refaire la membrane d'étanchéité de deux bassins de butée ainsi que de tout le secteur du toit couvert par ces travaux. Comme dans chacune des phases précédentes, l'entrepreneur ne pourra s'échafauder sous les lanterneaux et devra travailler exclusivement à partir du toit.

Des contingences de 7% ont été ajoutées à la soumission pour pallier des situations qui ne pouvaient pas être prévues lors de la préparation des plans et devis et compte tenu de nos expériences antérieures dans les phases 1, 2 et 3 (2008 à 2013). Les travaux de remplacement de ces quatorze (14) lanterneaux et les autres travaux de membranes s'échelonnent sur une période de deux ans, soit 2014 et 2015. Huit (8) firmes se sont procuré des documents d'appel d'offres public à partir du système SÉAO, cinq (5) se sont prévalu de l'option d'une visite de chantier: Epsilon concept inc., Vitrierie Chayer, RJL construction inc., construction BSL inc. et Les entreprises QMD inc. Il est à noter que parmi les preneurs de cahiers, trois (3) sont des sous-traitants, il est donc compréhensible que le nombre de soumissions reçues semble disproportionné. un autre des soumissionnaires était de la région de Québec.

### Liste des preneurs du cahier de charges :

- Construction FGP inc.
- Epsilon concept Inc.
- Vitrierie Chayer
- Les entreprises QMD inc.
- Groupe Lefebvre M.R.P. inc.
- RJL construction inc.
- Société de construction BPF inc.
- Construction BSL Inc.

### Nous avons reçu deux (2) soumissions :

- Les entreprises QMD inc.
- RJL construction inc.

## **JUSTIFICATION**

Tel que mentionné précédemment, les lanterneaux du Biodôme atteignent progressivement leur vie utile. Cette situation est tout à fait normale pour ce type d'élément architectural. Les infiltrations d'eau actuelles pourraient avoir à long terme des répercussions sur la structure du toit ainsi que sur les opérations du Biodôme.

63% des preneurs de cahier de charges ont demandé une visite. 25 % des preneurs de cahier de charges ont déposé une soumission. Mais comme trois (3) preneurs étaient des sous-traitants, le nombre potentiel de soumissions recevables était de 5, donc cela porte à 40% le nombre de preneurs de cahier de charges ayant déposé une soumission. Nous avons vérifié auprès des différentes autorités, le plus bas soumissionnaire ne figure sur aucune

liste, celui-ci a même inclus son certificat de l'AMF avec les documents de soumission.

Nous remarquons un écart de 12 % entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire, cela s'explique selon nous, par la complexité de ces travaux. Vous trouverez en pièce jointe, certaine photo montrant des travaux des phases précédentes.

Liste des soumissionnaires :

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
1. Entreprises QMD inc.	6 422 733,45 \$	449 591,34 \$	6 872 324,79 \$
2. RJL construction inc.	7 198 565,20 \$	503 899,57 \$	7 702 464,77 \$
- Estimation des professionnels (\$) - Estimé en partenariat interne et externe	6 167 259,00 \$	431 708,13 \$	6 598 967,13 \$

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Coût moyen des soumissions reçues</li> <li>· Écart entre la moyenne la plus basse conforme (%)</li> </ul>	7 287 394,78 \$ 6 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</li> <li>· Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</li> </ul>	830 139,98 \$ 12 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)</li> <li>· Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)</li> </ul>	273 357,66 \$ 4 %

Même si le mandat de la phase IV comporte deux lanterneaux de moins que celui de la phase III, lorsque l'on pousse l'analyse en comparant le coût par lanterneau uniquement en retirant les autres travaux demandés, nous obtenons les chiffres suivants : pour la phase III : 347 543,75\$ en moyenne par lanterneaux, et pour la phase IV : 358 499,86\$ ce qui représente une augmentation de 3 %, soit l'indexation des coûts de construction. Il est à noter également que les travaux peuvent débuter rapidement dès l'octroi du contrat, même durant l'hiver et que ceci est prévu dans la soumission reçue.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du présent contrat qui sera octroyé à la firme les Entreprises QMD inc., est de 6 872 324,79 \$ (incluant les contingences et les taxes). Ce projet faisant partie de notre programmation, il sera imputé au programme triennal d'immobilisations 2014 - 2016 du Service.

Il n'y a aucune incidence sur le budget de fonctionnement. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #7712044 est de 5 977 234 \$. La dépense est assumée entièrement par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le remplacement des lanterneaux, en plus d'être un élément de sécurité, considérant leur âge, améliore la résistance thermique de l'enveloppe et permet une meilleur diffusion de la lumière à l'intérieur des écosystèmes. Cet apport se traduit par : une réduction de notre

dépense énergétique et un taux de remplacement plus faible des plantes, une meilleur croissance de celles-ci, ce qui contribue à réduire nos déchets.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Certains lanterneaux ont des problèmes de fissuration sur les panneaux d'acrylique; il est important de poursuivre et terminer ce programme de réfection afin de minimiser les impacts potentiels sur les opérations de cette institution. À la fin du programme (prévue en 2015), ces vieux éléments architecturaux auraient près de 40 ans.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation à la Commission sur l'examen des contrats.
- Approbation de l'octroi du contrat au Conseil Municipal.
- Début des travaux en 2014
- Fin des travaux en 2015

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisqu'il s'agit d'un contrat de plus de 2M \$ et d'un quatrième contrat consécutif à la même entreprise.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent appel d'offres public pour travaux d'exécution respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. La Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et Espace pour la vie demande à tous ses professionnels de travailler dans cette optique.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Christian DICAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique VERREAULT  
ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean BOUVRETTE  
Chef de section des services techniques

**Date d'endos. :** 2013-10-24

**Dossier # :1133046004**



**Dossier # : 1130660022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 40 000,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels en architecture lors des chantiers de divers projets au Complexe sportif Claude- Robillard. / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel et associés, architectes, maintenant nommée Riopel, Dion et St- Martin Inc. (CE06 2179), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 000,00 \$ à 330 000,00 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 40 000,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels en architecture lors des chantiers de divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard;
2. d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Riopel et associés, architectes, maintenant nommée Riopel, Dion et St-Martin Inc. (CE06 2179), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 000,00 \$ à 330 000,00 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-11-28 16:46

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130660022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 40 000,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels en architecture lors des chantiers de divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard. / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel et associés, architectes, maintenant nommée Riopel, Dion et St-Martin Inc. (CE06 2179), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 000,00 \$ à 330 000,00 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisations (PTI) et de rencontrer ses objectifs de décaissement, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a recours à des consultants externes pour réaliser des projets de construction et de rénovation de bâtiments.

Le Complexe sportif Claude-Robillard, situé au 1000 de l'avenue Émile-Journault Est, est un bâtiment dont la construction a été terminée pour les Jeux olympiques de 1976. Plusieurs projets de réfection y sont régulièrement requis pour remplacer des systèmes architecturaux et électromécaniques rendus à la limite de leur vie utile, pour mettre à niveau ou aux normes certaines autres ou pour modifier des aménagements de façon à mieux répondre aux nouveaux besoins. Ce bâtiment de 48 000 m<sup>2</sup> répartis sur cinq niveaux, dont deux sous-sols et une mezzanine, est l'un des plus vastes du parc immobilier de la Ville. Pour cette raison, un programme de maintien est inscrit au PTI spécifiquement pour lui.

En 2006, un appel d'offres pour services professionnels a été lancé pour octroyer trois ententes cadres séparées respectivement en architecture, en génie électromécanique et en génie charpente-civil de façon à réaliser divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard. En architecture, la firme Riopel et associés, architectes a décroché le contrat.

Parmi les projets sur lesquels la firme devait travailler figurait la réfection complète des piscines du complexe sportif. Cependant au moment de sa mise en oeuvre en 2007-2008, la Direction des immeubles de l'époque a décidé qu'il serait préférable pour ce projet de produire les services professionnels à l'interne. La Ville dispose en effet d'une expertise hors-pair en matière de piscines tant en architecture qu'en mécanique du bâtiment. En conséquence, l'entente-cadre de la firme Riopel et associés, architectes a peu été mise à contribution au départ. Elle s'est donc étirée dans le temps.

La firme Riopel et associés, architectes a cependant été mandatée au cours des trois



dernières années pour travailler en parallèle plusieurs projets relatifs au Complexe sportif Claude-Robillard. Le budget d'honoraires calculé en fonction du prix budgété pour ces différents projets apparaissait suffisant au moment de les démarrer. Toutefois, pour différentes raisons, le coût de ces projets a évolué à la hausse. Par conséquent, les honoraires en architecture en ont fait de même. Effectivement, les services de base des professionnels sont payés à pourcentage du coût réel des travaux.

En bout de ligne, le budget d'honoraires de l'entente-cadre de Riopel et associés, architectes est trop restreint pour leur permettre de faire la surveillance des différents chantiers qui devront débiter à la fin de l'automne 2013, suite aux octrois de contrats : notamment, le réaménagement du magasin et de la salle des employés, le remplacement du tableau indicateur et des plots de départ de la piscine, la réfection des entrées d'eau et autres travaux connexes.

À l'été 2013, le nom de la firme Riopel et associés, architectes a été changé pour Riopel, Dion, St-Martin Inc.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE06 2179 - le 13 décembre 2006 Accorder trois contrats aux firmes ci-après désignées, pour rendre les services professionnels relatifs à divers projets reliés au Complexe sportif Claude-Robillard :

- Riopel et associés, architectes (architecture), pour une somme maximale de 290 000 \$, taxes incluses.
- Nacev consultants inc. (mécanique et en électricité), pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses.
- SNC-Lavalin inc. (génie civil et structure), pour une somme maximale de 60 000 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à approuver l'avenant au contrat de Riopel et associés, architectes, maintenant nommée Riopel, Dion et St-Martin Inc., pour leur permettre d'assurer les services professionnels durant les travaux de construction de divers projets dont les appels d'offres ont déjà été faits, notamment la surveillance de chantier. Toutes les clauses de leur contrat, à l'exception du budget d'honoraires maximum, demeurent les mêmes. Notamment, le pourcentage utilisé pour le calcul des honoraires pour les services de base calculés selon le coût réel des travaux avant taxes reste inchangé à 3,32%, tel qu'indiqué dans la convention initiale.

L'augmentation requise au contrat de Riopel et associés, architectes (taxes incluses) est de :

- Valeur du contrat initial : 290 000,00 \$
- Valeur de l'augmentation requise : 40 000,00 \$\*, soit 13,7 %
- Valeur du contrat augmenté : 330 000,00 \$

\* L'augmentation du contrat de Riopel et associés, architectes tient compte des honoraires requis pour leur permettre de rendre les services requis durant les chantiers plus un budget de contingences de 10 % au cas où des services additionnels seraient requis en cours de route.

### **JUSTIFICATION**

Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi les prix soumis suite à des appels d'offres de construction relatifs à des projets techniques sont plus élevés que le budget préliminaire fait par la DSTI avant même de mandater des professionnels. Par exemple :

1. Au moment d'établir un budget préliminaire, l'expertise de la DSTI en estimation des coûts de travaux est limitée;
2. En cours de conception, la portée d'un projet se raffine et l'opportunité d'y ajouter certains travaux connexes requis pour le maintien de l'actif est mise en évidence grâce à la collaboration de divers intervenants tels que les contremaîtres à l'entretien de la Direction des immeubles ou par le client lui-même;
3. À l'ouverture des soumissions, suite à un appel d'offres de construction, les conditions de marché peuvent ne pas être favorables. À titre d'exemple, la réfection des entrées d'eau du CSCR est d'abord et avant tout un projet en génie civil. Or, il semble que les entrepreneurs spécialisés en ce domaine ne soient pas intéressés par de tels petits projets. Le manque de compétition ne favorise pas alors la réception de soumissions au juste prix.
4. Les professionnels peuvent aussi avoir sous-estimé les coûts d'un projet tel que le remplacement du tableau indicateur des piscines du CSCR parce que les fournisseurs ne leur ont pas communiqué des prix complets au moment de finaliser leurs estimations pré-appel d'offres.

Dans le cadre d'une entente-cadre, le gestionnaire immobilier de la DSTI vérifie s'il reste suffisamment de budget d'honoraires avant de donner à la firme un nouveau mandat. Or, s'il faut partir plusieurs mandats en même temps, il arrive qu'après l'ouverture des soumissions, le coût réel des travaux des différents projets sur lesquels sont basés les honoraires à pourcentage soient plus élevés. Le budget d'honoraires devient alors insuffisant pour permettre à cette firme de faire la surveillance de ces travaux.

Il est alors préférable de faire augmenter le budget d'honoraires de la firme parce que :

1. la DSTI ne donnerait pas ordre aux entrepreneurs de débiter les chantiers même après l'octroi des contrats de construction si elle ne disposait pas des professionnels externes pour en faire la surveillance;
2. de repartir un appel d'offres professionnels uniquement pour les services à rendre en phase de construction signifierait de retarder de plusieurs mois le début de ces chantiers. Cela aurait des conséquences négatives sur les prévisions de décaissement et, surtout, sur la satisfaction des besoins auxquels ces projets doivent répondre;
3. un tel appel d'offres risque de n'attirer que très peu d'offres des services car les firmes d'architectes sont très réticentes à faire la surveillance des travaux dont elles n'ont pas fait la conception. En effet, en termes de responsabilité professionnel, l'architecte qui a fait la surveillance des travaux porte un plus grand poids que celui qui en a fait la conception même si des erreurs dans la préparation des plans et devis peuvent être à l'origine des faits qui lui seraient reprochés;
4. il est de notoriété publique que la surveillance de chantier par la même firme qui a préparé les plans et devis est gage d'une plus grande qualité dans la réalisation des travaux.

De plus, dans le cas du présent contrat avec la firme Riopel, Dion, St-Martin Inc., le pourcentage d'honoraires pour les travaux de base est l'un des plus bas jamais soumis dans un appel d'offres pour services professionnels en architecture à la DSTI.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de la firme Riopel, Dion, St-Martin Inc. est présentement de 290 000,00 \$ incluant les taxes et un budget de contingences. Le contrat serait augmenté de 40 000,00 \$

(13,7 %). Le total du contrat serait alors porté à 330 000,00 \$. Le calcul des coûts est présenté en pièces jointes. Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente alors 38 260,49 \$. Cette somme, provenant du PTI, sera décaissée entièrement en 2014.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Bien que la Politique de développement durable n'était pas encore adoptée en 2006 quand le contrat de Riopel et associés, architectes fut octroyé, les projets en cours la respectent notamment en ce qui concerne la directive de gestion des déchets.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les budgets d'honoraires sont insuffisants pour permettre à Riopel, Dion, St-Martin Inc. d'assurer l'ensemble de leurs services professionnels respectifs durant les travaux, les ordres de débiter les chantiers ne pourront pas être donnés aux entrepreneurs adjudicataires des contrats découlant de plans et devis préparés par cette firme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Augmentation du contrat de Riopel et associés, architectes décembre 2013  
Début des chantiers janvier 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus de l'appel d'offres pour services professionnels en architecture a été conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur en 2006 et notamment à la Loi sur les cités et les villes qui prévoit la rétention de firmes externes pour des services professionnels de plus de 100 000,00 \$, à la suite d'un appel d'offres public. Les clauses anticollusion ne faisaient pas partie des documents de l'appel d'offres de 2006 mais sont jointes dans l'avenant.

La firme Riopel, Dion, St-Martin Inc. n'est pas inscrite au RENA ni sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

Les bureaux de Riopel, Dion, St-Martin Inc. sont situés au 777, rue de La Commune ouest, bur. 400, Montréal Qc H3C 1Y1.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Réal TRAVERS)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrice POULIN  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-08

**Dossier # :1130660022**

**Dossier # : 1134551004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats de services professionnels à Veolia ES Canada Services Industriels inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 7 937 179,55 \$, le deuxième pour une somme maximale de 2 929 287,63 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 337 532,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12814 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver les 3 projets de convention, d'une durée approximative de trois ans, par lesquels Veolia ES Canada Services Industriels inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12814 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Contrat 1 7 937 179,55 \$

Contrat 2 2 929 287,63 \$

Contrat 3 2 337 532,58 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-12-05 14:11

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134551004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats de services professionnels à Veolia ES Canada Services Industriels inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 7 937 179,55 \$, le deuxième pour une somme maximale de 2 929 287,63 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 337 532,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12814 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les inspections par CCTV permettent d'obtenir un diagnostic fiable sur l'état des conduites d'égout pour que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) puisse identifier rapidement les conduites problématiques et mettre en place les étapes menant à la planification de son PTI. Les inspections CCTV permettent également de choisir et d'optimiser le type d'intervention final (réhabilitation ou reconstruction). Enfin, les informations obtenues permettent à l'équipe technique de la DGSRE d'informer les services centraux, notamment la Direction des transports et les arrondissements de l'état des infrastructures souterraines dans le cadre de la réalisation du Programme de réfection routière (PRR) ou de programme de développement.

Dans le cadre de la réfection des infrastructures du territoire, la DGSRE propose d'octroyer trois contrats sur une base pluriannuelle (2014-2016) pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée de conduites et de regards d'égout par caméra conventionnelle (CCTV) sur le réseau secondaire de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public a été publié par la Direction de l'approvisionnement dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 15 avril 2013. L'annonce a également été publiée dans le quotidien La Presse.

Ce dossier décisionnel concerne les 3 contrats.

Un premier addenda a été émis le 17 avril 2013 pour la raison suivante :

- Ajouter le bordereau de prix

Un deuxième addenda a été émis le 23 avril 2013 pour les raisons suivantes :

- Retirer l'article 3 des clauses administratives particulières car l'article 1.2 « Portée des travaux » à l'intérieur de la section 5 « Devis technique » traite déjà de la méthode d'adjudication.
- Modifier la liste des tronçons à récurer et à inspecter par rue pour l'année 1 du contrat 1 à l'arrondissement Sud-Ouest;
- Modifier la liste des tronçons à récurer et à inspecter par rue pour le contrat 1 (Unités Centre et Est) et ajouter des plans au contrat 3 (unité Sud);
- Remplacer la page sommaire pour les contrats 1, 2 et 3;
- Questions/réponses.

Un troisième addenda a été émis le 29 avril 2013 pour les raisons suivantes :

- Reporter la date d'ouverture des soumissions au 8 mai 2013;
- Fournir le no. du décret : 414-2013 (17 avril 2013);
- Questions/réponses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0566 - 17 juin 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 1,8 M\$, taxes incluses /Approuver les avenants modifiant les conventions intervenues entre la Ville et Aquaréhab eaux usées inc. et la Ville et Véolia ES Canada Services Industriels - Augmenter le montant des contrats de 20 % soit de 6,3 M\$ à 7,56 M\$ taxes incluses pour Aquaréhab et de 2,7 M\$ à 3,24 M\$ taxes incluses pour Véolia afin d'effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal.

CM11 0480 - 23 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels d'une durée approximative de trois (3) ans, le premier à Aquaréhab Eaux Usées inc. pour une somme maximale de 6 300 000 \$, taxes incluses, et le deuxième à Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour une somme maximale de 2 700 000 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal. Appel d'offres publics 11-11529 - (3 soumissionnaires pour le contrat 1 et 2 soumissionnaires pour le contrat 2) / Approuver deux projets de convention à cette fin.

CE11 0095 - 26 janvier 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs à l'octroi de deux (2) contrats, d'une durée de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire par caméra conventionnelle (CCTV) sur le territoire de la Ville de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Les résultats du plan d'intervention de la Ville de Montréal pour les infrastructures d'aqueduc et d'égout identifient un besoin d'investissements majeurs dans les réseaux d'égout. L'envergure des travaux qui doivent être réalisés au cours des prochaines années requiert l'engagement d'entreprises spécialisées dans l'inspection par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout.

Le présent dossier vise à octroyer trois (3) contrats d'une durée approximative de trois ans pour effectuer le récurage et l'inspection de conduites sur le réseau d'égout secondaire de la Ville de Montréal. Le récurage des conduites est préalable aux inspections pour, d'une part, redonner aux conduites leur capacité hydraulique et, d'autre part, permettre d'effectuer les opérations d'inspections par caméras dans de bonnes conditions, sans entraves. Ce contrat



est à taux unitaire au mètre linéaire qui diffère selon le diamètre des conduites. Ce taux unitaire inclut le récurage, l'inspection par caméra, l'analyse des résultats et la production de rapports.

L'appel d'offres a été séparé en 3 contrats distincts pour les raisons suivantes :

- Les quantités d'inspection et de nettoyage ont été augmentées de 30 % par rapport aux travaux en cours qui sont répartis en 2 contrats;
- La séparation géographique est plus simple;
- L'ajout d'un contrat de plus petite envergure permet d'ouvrir le marché aux entrepreneurs qui ont une moins grande capacité de réalisation.

Les tronçons de conduites qui sont inspectés et nettoyés mesurent en général entre 60 et 150 mètres. Les contrats en cours totalisent environ 400 kilomètres d'inspection et de nettoyage sur 3 années. Les 3 contrats, dont font l'objet de la présente demande, visent environ 600 kilomètres d'inspection et de nettoyage sur 3 années. Les demandes d'inspection arrivent à la suite des demandes de projets ou d'analyses de conduites d'égout par les unités de gestion de la DGSRE. Les documents d'appel d'offres ne comprennent pas de listes d'identification de tronçons à ausculter puisque la stratégie d'auscultation qui est en cours de réévaluation ne le permet pas. Une fois cette stratégie en place de manière définitive, il sera possible de produire des listes d'auscultation planifiées.

## **JUSTIFICATION**

### **Le contrat 1**

Les trois firmes qui ont répondu à l'appel d'offres public lancé pour le contrat 1 sont :

- Veolia ES Canada Services Industriels inc.;
- National Vacuum;
- Aquaréhab Eaux Usées inc.

### **Le contrat 2**

Les deux firmes qui ont répondu à l'appel d'offres public lancé pour le contrat 2 sont :

- Veolia ES Canada Services Industriels inc.;
- Aquaréhab Eaux Usées inc.
- Cima+

### **Le contrat 3**

Les deux firmes qui ont répondu à l'appel d'offres public lancé pour le contrat 3 sont :

- Veolia ES Canada Services Industriels inc.
- Aquaréhab Eaux Usées inc.
- Cima+

## **Résultats du Contrat 1:**

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
-----------------------	--------------	-------------	--------------	------------------	-------

Veolia ES Canada Services Industriels inc.	84.75	0,1698	7 937 179,55 \$	7 937 179,55 \$
National Vacuum	80.38	0,1693	7 699 915,99 \$	7 699 915,99 \$
Aquaréháb Eaux Usées inc.	81.75	0,1534	8 587 280,39 \$	8 587 280,39 \$
Dernière estimation réalisée			8 400 217,22 \$	8 400 217,22 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(463 037,67) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				(5,51) %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)				(237 263,56) \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				(2,99) %

En vertu des conditions et des critères de sélection préétablis dans les documents d'appel d'offres, la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc. ayant obtenu le pointage le plus élevé pour le contrat 1 a été sélectionnée (voir le détail dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

L'estimation détaillée a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat CCTV 2011-2013. Les données du contrat précédent ont été utilisées comme référence pour préparer l'estimation.

Comme l'écart entre l'estimation détaillée et le coût de l'adjudicataire demeure très favorable à la Ville de Montréal (5,51 %), il est recommandé d'octroyer ce contrat de services professionnels à la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour un montant maximal de 7 937 179,55 \$, taxes incluses. Ce contrat prendra effet à l'émission de l'ordre de débiter les travaux par la Ville de Montréal.

### Résultats du Contrat 2:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	85,13	0,46	2 929 287,63 \$		2 929 287,63 \$
Aquaréháb Eaux Usées inc.	82,25	0,42	3 166 189,02 \$		3 166 189,02 \$
Dernière estimation réalisée			2 996 932,60 \$		2 996 932,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(67 644,97) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(2,26) %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					236 901,39 \$
					8,09 %

$\frac{\text{Écart entre la 2}^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale et l'adjudicataire (\%)}}{((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100}$
--

La firme Cima+ a été disqualifiée parce qu'elle n'a pas soumis de demande préliminaire à l'Autorité des marchés financiers comme exigé au devis.

En vertu des conditions et des critères de sélection préétablis dans les documents d'appel d'offres, la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc. ayant obtenu le pointage le plus élevé pour le contrat 2 a été sélectionnée (voir le détail dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

L'estimation détaillée a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat CCTV 2011-2013. Les données du contrat précédent ont été utilisées comme référence pour préparer l'estimation.

Comme l'écart entre l'estimation détaillée et le coût de l'adjudicataire demeure favorable à la Ville de Montréal (2,31 %), il est recommandé d'octroyer ce contrat de services professionnels à la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour un montant maximal de 2 929 287,63 \$, taxes incluses. Ce contrat prendra effet à l'émission de l'ordre de débiter les travaux par la Ville de Montréal.

### Résultats du Contrat 3:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	84,88	5,77	2 337 532,58 \$		2 337 532,58 \$
Aquaréhab Eaux Usées inc.	82,00	5,75	2 294 057,20 \$		2 294 057,20 \$
Dernière estimation réalisée			2 101 438,32 \$		2 101 438,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					236 094,26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					11,23 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					(43 475,38) \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					(1,86) %

La firme Cima+ a été disqualifiée parce qu'elle n'a pas soumis de demande préliminaire à l'Autorité des marchés financiers comme exigé au devis.

En vertu des conditions et des critères de sélection préétablis dans les documents d'appel d'offres, la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc. ayant obtenu le pointage le plus élevé pour le contrat 3 a été sélectionnée (voir le détail dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

L'estimation détaillée a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat CCTV 2011-2013. Les données du contrat précédent ont été utilisées comme référence pour préparer l'estimation.

L'écart entre l'estimation détaillée et le coût de l'adjudicataire est de 11,23 %. Le contrat comprend un plus grand pourcentage de conduites ovoïde de grands diamètres (5 % des conduites totales contre respectivement 0 % et 1 % pour les contrats 1 et 2). En effet, ces conduites sont plus difficiles à nettoyer et à inspecter et un plus grand pourcentage de boues s'y trouve. L'écart s'explique donc par le prix relatif à cet élément au bordereau qui est plus onéreux qu'estimé dû à la plus grande difficulté d'entretien. L'écart de ce pourcentage s'explique et demeure acceptable pour la Ville de Montréal. Il est donc recommandé d'octroyer ce contrat de services professionnels à la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour un montant maximal de 2 337 532,58 \$, taxes incluses. Ce contrat prendra effet à l'émission de l'ordre de débiter les travaux par la Ville de Montréal.

### **Octroi de contrat**

Il est recommandé d'octroyer les contrats 1, 2 et 3 à la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc., le soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé à toutes les exigences du cahier des charges.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 96-2013. L'adjudicataire a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ces contrats de services professionnels pour l'année 2014 sont prévus au budget de fonctionnement de la DGSRE, du budget corporatif du Service de l'eau. Les crédits requis pour les années subséquentes du présent contrat seront priorisés lors de la confection des budgets de 2015 et 2016. Voir ci-dessous plus de détails pour ces trois contrats :

Contrat	2014 \$	2015 \$	2016 \$	Total des contrats taxes incluses
Contrat 1 Véolia ES Canada Services Industriels inc.	2 653 774,77	2 641 702,39	2 641 702,39	7 937 179,55
Contrat 2 Véolia ES Canada Services Industriels inc.	980 453,34	974 417,15	974 417,15	2 929 287,64
Contrat 3 Véolia ES Canada Services Industriels inc.	783 201,65	777 165,46	777 165,46	2 337 532,57

Total des contrats 1, 2 et 3	4 417 429,76	4 393 285,00	4 393 285,00	13 203 999,76
------------------------------	--------------	--------------	--------------	---------------

Les dépenses seront imputées à même l'enveloppe discrétionnaire du budget de fonctionnement de la DGSRE devant servir à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout en arrondissement. Le détail de ces imputations apparaît dans l'intervention financière du Service de l'eau. Les dépenses encourues en vertu de ces contrats de services professionnels sont entièrement assumées par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Connaître l'état du réseau d'égout;
- Alimenter la stratégie d'auscultation du réseau;
- Détecter des fuites dans le réseau d'eau potable;
- Aider à la prise de décision pour le renouvellement des réseaux d'égout.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contrats procureront à la Ville :

- Une meilleure flexibilité dans la gestion et la planification des travaux;
- Une efficacité accrue dans la gestion des demandes ponctuelles et urgentes;
- Une diminution des délais d'exécution;
- Le développement d'une expertise très appropriée à nos besoins;
- La mise à jour du plan d'intervention de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux devraient commencer début février et se termineraient durant l'année 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

Ce dossier respecte également la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Janet MARCEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

George DEL RIO  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique DEVEAU  
Directrice - Gestion stratégique des réseaux  
d'eau

**Date d'endos. :** 2013-11-15

**Dossier # :1134551004**



**Dossier # : 1130362005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Phytronix Technologies Inc, pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12328 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Phytronix Technologies Inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12328 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-12-04 09:36

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130362005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Phytronix Technologies Inc, pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12328 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la construction du bâtiment administratif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) en 1976, le laboratoire de chimie occupait un espace d'environ 750 mètres carrés. En 1994, les locaux ont été réaménagés afin d'intégrer les ingénieurs de procédés. Le laboratoire de chimie et les bureaux des chimistes et techniciens occupent donc un espace d'environ 650 mètres carrés depuis 1994, malgré l'ajout d'instruments et d'équipements.

Le laboratoire de chimie actuel compte 6 techniciens, 1 aide-technicien, 3 technologues, 2 chimistes et une microbiologiste et l'objectif principal du secteur est d'assurer les fonctions suivantes :

- Assurer la protection de l'environnement et des écosystèmes en produisant les analyses requises par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);
- Améliorer les procédés par des programmes d'optimisation et de caractérisation établis avec les groupes d'entretien et d'opération de la Station;
- Assister la Station dans ses opérations en réalisant le suivi des instruments et des analyseurs;
- Contrôler la qualité des produits chimiques utilisés à la Station pour ses opérations et pour les Unités de Traitement des Odeurs (UTO's).

De nouvelles exigences réglementaires provenant du MDDEFP, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et du Programme



d'accréditation des laboratoires d'analyse (PALA) vont modifier la mission du laboratoire actuel. En outre, il est requis d'ajouter une section de microbiologie, et d'aménager de nouvelles salles pour l'opération des analyseurs futurs, en vue de supporter le procédé de désinfection dont le démarrage est prévu pour 2016.

La détermination du concept d'aménagement représente la première des trois étapes qui conduiront à la mise en service d'un nouveau laboratoire environnemental à la Station, les deux autres étapes étant la préparation des plans et devis détaillés et la construction selon le nouveau concept proposé.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 25 avril 2013 pour les services professionnels d'un consultant pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station. Cet appel d'offres a dû être annulé parce qu'il ne rencontrait pas les exigences d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels. En effet, une seule firme avait déposé une soumission, dont le pointage intérimaire était de 92,67 % et le montant était supérieur à 100 000 \$.

Un appel d'offres public a donc été lancé par la Direction de l'approvisionnement le 4 septembre 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 octobre 2013. La validité des soumissions est de 180 jours.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Phytronix Technologies Inc. pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station afin de répondre aux nouvelles normes et d'améliorer la sécurité et l'efficacité des lieux.

Plus spécifiquement, la firme devra s'assurer d'intégrer un nouveau laboratoire de microbiologie aux installations existantes, tout en maximisant l'utilisation des espaces communs des deux laboratoires.

De plus, la firme devra également s'assurer d'élaborer un concept d'aménagement efficient et efficace qui tienne compte à la fois des meilleures pratiques actuelles de l'industrie, de la complexité du parc d'instruments, de la situation actuelle en termes d'espace disponible et du maintien des opérations durant la phase de construction.

Les livrables suivants sont exigés :

- un rapport détaillé du concept d'aménagement du nouveau laboratoire, incluant un schéma d'aménagement;
- une estimation des coûts du concept d'aménagement préparée à partir de données historiques compilées sur des projets comparables;
- la préparation d'un document de planification définissant clairement la séquence des travaux de façon à garantir les opérations du laboratoire et l'accès aux ingénieurs, aux techniciens et chimistes à leurs bureaux et espaces de travail durant toute la durée des travaux.

## **Étapes du projet de réaménagement du laboratoire environnemental de la Station**

Le tableau ci-dessous représente les prochaines activités prévues au plan de réalisation du projet.

	Date de début	Date de fin
<b>Étapes faisant l'objet du présent dossier :</b>		
Services professionnels et étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental	Janvier 2014	Mars 2014
	Date de début prévue	Date de fin prévue
<b>Étapes à venir :</b>		
Sélection des architectes et ingénieurs conseil pour la préparation de plans et devis détaillés	Mars 2014	Juin 2014
Construction : Sélection d'un entrepreneur et travaux de réaménagement du laboratoire environnemental	Juin 2014	Décembre 2014

## JUSTIFICATION

Un nouvel aménagement du laboratoire de chimie est requis pour les raisons suivantes :

- Depuis 2011, le nombre des analyses s'est accru d'une importance telle que l'effectif de techniciens est passé proportionnellement de 4 à 7.
- Le laboratoire actuel ne répond pas aux normes du PALA qui sont exigées dans le règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et le futur règlement provincial sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
- La dégradation du mobilier, du revêtement de plancher et de la plomberie représente un risque pour la manipulation des produits chimiques dangereux et pour la sécurité des usagers.
- L'ajout futur de nouveaux analyseurs et instruments nécessite de nouveaux arrangements, qui demanderont une salle fermée à température et humidité contrôlée.
- Une entente de financement entre le MAMROT et la Ville pour la construction de l'usine d'ozonation exige l'évaluation de la concentration en coliformes fécaux de l'effluent. Pour exécuter ce type d'analyse, l'aménagement d'un nouveau laboratoire de microbiologie est incontournable, et est relié au projet de désinfection.
- L'intégration d'un nouveau laboratoire de microbiologie va réduire d'autant l'espace occupé par le laboratoire de chimie et exercera une pression supplémentaire pour un aménagement plus efficace de l'espace disponible.
- Pour être accrédité au PALA et répondre aux exigences de l'entente avec le MAMROT, le laboratoire de microbiologie devra répondre à un niveau de confinement #2 (salle isolée à accès limité, avec des facilités de décontamination et de désinfection des déchets dont il faudra disposer après analyse). Il n'existe pas actuellement d'espace répondant à ces exigences à la Station.

Afin de profiter de la synergie entre les laboratoires de chimie analytique et de microbiologie, les deux aménagements doivent être planifiés conjointement. Cette approche va permettre d'utiliser avec un maximum d'efficacité la disponibilité des techniciens, des chimistes et des scientifiques, de même que certains espaces comme les salles des

balances, de lavage et de réception/expédition, l'atelier et la chambre froide, de même que les services comme l'eau osmosée, les gaz, les réactifs, les solvants et les hottes.

L'aménagement des laboratoires est nécessaire afin de continuer à réaliser les analyses quotidiennes, tout en desservant adéquatement les autres clients internes des secteurs de l'eau et des boues.

Douze (12) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres, deux ont déposé une soumission dont une est considérée non conforme puisque le pointage obtenu par le comité de sélection était en deçà de l'exigence de 70 %.

### **Résultat de l'appel d'offres**

<b>Tableau d'analyse des soumissions - Avant négociation</b>					
<b>Appel d'offres public 13-12328</b>					
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Phytronix Technologies Inc.</b>	<b>85.30</b>	<b>8.03</b>	168 582.09 \$	<b>0.00 \$</b>	<b>168 582.09 \$</b>
Estimation interne des professionnels			132 681.15 \$	19 902.17 \$	152 583.32 \$
Coût moyen des soumissions reçues					168 582.09 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)					15 998.77 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)					10.49%

<b>Tableau d'analyse des soumissions - Après négociation</b>					
<b>Appel d'offres public 13-12328</b>					
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Phytronix Technologies Inc.</b>	<b>85.30</b>	<b>8.03</b>	157 587.61 \$	<b>10 994.48 \$</b>	<b>168 582.09 \$</b>
Estimation interne des professionnels			132 681.15 \$	19 902.17 \$	152 583.32 \$
Coût moyen des soumissions reçues					168 582.09 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)					15 998.77 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)					10.49%

Les montants de contingences prévues lors de l'estimation interne était de 15 %, soit 19 902,17 \$, taxes incluses. Lors de l'appel d'offres public, aucune contingence n'a été prévue. Selon la loi sur les Cités et Villes, à la clause 573.3.3, lorsqu'il y a une seule soumission conforme, la Ville peut conclure le contrat à un prix moindre. Une rencontre a donc eu lieu avec la firme Phytronix Technologies Inc. afin de déterminer si un certain montant pouvait être alloué à des contingences. Les deux parties ont convenu qu'un montant de 10 994,48 \$ taxes incluses, soit 7,5 % du montant avant taxes, serait alloué aux contingences. La correction a été apportée au tableau d'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la seule soumission reçue conforme est de 10,49 %. Étant conforme, il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Phytronix Technologies Inc. au montant de sa soumission, soit 168 582,09 \$, taxes incluses.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. L'adjudicataire a remis une attestation valide délivrée par Revenu Québec laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental à la station d'épuration des eaux usées est de 168 582,09 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 161 250,84 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale. Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	<b>Total - 2014</b>
Investissements nets	161
Réserve de l'eau de l'agglomération	161
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les laboratoires doivent être fonctionnels et conformes aux normes gouvernementales avant le démarrage de l'usine pilote d'ozonation planifiée pour la fin de l'année 2016. Avant cette date, plusieurs paramètres devront être analysés sur une base régulière dans le but d'améliorer le futur procédé d'ozonation.

À défaut de conduire les travaux de caractérisation de façon efficace, il sera impossible d'optimiser l'opération et les dosages d'ozone de la future usine de désinfection. De plus, cela occasionnera des frais additionnels d'opération. Par exemple, un surdosage de seulement 1% par rapport à la consommation moyenne pour le traitement d'un débit de 28 mètres cube/sec représente un coût d'opération additionnel de 50 000 \$ par année.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat : décembre 2013
- Début de la prestation des services professionnels : janvier 2014
- Fin prévu du service pour ce mandat : mars 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude sont incluses dans les clauses administratives générales du document d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement : Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats;
- encadrement : Confidentialité des les estimations de contrat.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Louise VENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudie DE BELLEFEUILLE  
AG.APPRO.NIV.2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard FONTAINE  
Directeur

**Date d'endos. :** 2013-11-19

**Dossier # :1130362005**



**Dossier # : 1134313001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de 9143-5818 Québec inc. une lisière de terrain vacant, située à l'est du boulevard Pitfield, au nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 2 337,5 m <sup>2</sup> , au montant de 370 000 \$, plus les taxes applicables, pour les fins de chemin d'accès au terrain principal voué à l'implantation d'un nouveau centre de traitement des matières résiduelles et approuver à cet effet une convention de services professionnels. N/Réf. : 31H12-005-0140-02

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9143-5818 Québec inc. une lisière de terrain vacant connue et désignée sous le numéro 5 331 144 du cadastre du Québec, située à l'est de la rue Pitfield, au nord du boulevard Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 2 337,5 m<sup>2</sup>, au montant de 370 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
3. d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Gérald Cooper, notaire, et 9143-5818 Québec inc., le vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-09-05 14:07

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134313001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de 9143-5818 Québec inc. une lisière de terrain vacant, située à l'est du boulevard Pitfield, au nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 2 337,5 m <sup>2</sup> , au montant de 370 000 \$, plus les taxes applicables, pour les fins de chemin d'accès au terrain principal voué à l'implantation d'un nouveau centre de traitement des matières résiduelles et approuver à cet effet une convention de services professionnels. N/Réf. : 31H12-005-0140-02

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 17 février 2010, le comité exécutif a autorisé le démarrage du processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur), à la suite de l'annonce d'un soutien financier des deux autres paliers de gouvernement, le 1<sup>er</sup> février 2010. Cette démarche a été entérinée par le conseil d'agglomération du 25 février suivant.

Suivant la décision du conseil municipal du 23 août 2012 d'imposer une réserve foncière sur le site principal voué à l'implantation d'un nouveau centre de traitement des matières, soit le 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, la nécessité de construire un accès à ce site par le boulevard Pitfield s'est imposée. Le site du 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest est celui désigné pour le secteur ouest parmi les 4 sites requis dans l'agglomération pour l'implantation des installations prévues au Plan directeur.

Le terrain faisant l'objet de la présente acquisition est requis pour y construire le chemin d'accès principal. L'ajout d'un accès par le boulevard Pitfield fait partie des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), suivant les séances publiques tenues à l'automne 2012. En effet, la recommandation n° 8 de la page 36 du rapport de la commission émis le 29 janvier 2013, dont une copie est disponible aux pièces jointes du présent sommaire, recommande l'achat d'un terrain voué à l'accès par la rue Pitfield, et ce, afin d'alléger la circulation des camions sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest.



La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) est également en négociation de gré à gré pour l'acquisition du site principal, lequel a fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (no 1135941001). Cette décision peut être consultée dans la section suivante.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0325 - 29 août 2013 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques.

CG13 0032- 28 février 2013- Dépôt du rapport de l'OCPM sur l'implantation d'un équipement de traitement des matières résiduelles dans le secteur ouest de l'agglomération. GDD 113 107 9001

CG12 0252 - 23 août 2012 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière pour des fins publiques sur le site situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest pour la construction d'un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

CE10 1341 - 18 août 2010 - Abroger la résolution du comité exécutif (CE10 0990) à l'égard des sites 1), 3), 4), 5) et 6).

CE10 0990 - 18 juin 2010 - Décréter l'imposition d'une réserve, aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014, sur les lots suivants du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, à savoir : 1) le lot 1 250 042, situé dans le prolongement de l'avenue Marien, au nord du boulevard Henri-Bourassa Est; 2) le lot 3 269 985, situé en front sur la rue Saint-Patrick; 3) le lot 1 163 631, situé sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest (sic); 4) le lot 1 703 830, situé en front sur la rue Hickmore; 5) les lots 1 703 840 et 1 706 673, situés en front sur la rue Courval et 6) le lot 1 706 103, situé en front sur la rue Norman.

CG10 0081 - 25 février 2010- Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal. GDD 110 070 4002.

## **DESCRIPTION**

Le terrain à acquérir fait partie du 3435, boulevard Pitfield, soit la partie sud, il est situé au nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest et il est connu et désigné par lot 5 331 144 du cadastre du Québec. Il est en forme de lisière et ses dimensions sont de 15,24 mètres par 153,38 mètres, pour une superficie totale de 2 337,5 m<sup>2</sup>.

Cette lisière de terrain est vacante et elle est clôturée indépendamment du reste de la propriété, il n'y a présence que de végétaux et d'arbres. La Ville a procédé à une opération cadastrale afin de diviser le lot existant (le n<sup>o</sup> 1 163 665) en deux afin d'acquérir la portion requise dans le cadre du projet, le propriétaire conservant l'autre moitié à même ses installations situées au 3435, boulevard Pitfield. Celui-ci ne se servait pas de cette partie de terrain pour ses opérations usuelles. La Ville devra s'assurer du déplacement de la clôture présente actuellement sur le terrain, à même ses budgets de construction du chemin d'accès.

Cette acquisition permettra de répondre aux demandes de l'arrondissement de Saint-Laurent quant à l'assurance de circulation des camions du nouveau centre de traitement des matières résiduelles par le boulevard Pitfield et non par le boulevard Henri-Bourassa Ouest

qui est lui-même déjà très achalandé en camionnage.

L'évaluation municipale proportionnelle du terrain à acquérir est de 210 375 \$, soit 90 \$/m<sup>2</sup>. Sa valeur marchande a été estimée entre 300 000 \$ et 380 000 \$, en date du 11 décembre 2012, par la Section évaluations immobilières de la DSTI. Le prix de vente négocié correspond aux conclusions de valeur marchande estimée.

D'après les résultats de la caractérisation des sols, le niveau de contamination observé sur l'ensemble du site est inférieur aux valeurs de l'annexe II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), soit le critère C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP). Les sols en place sont donc conformes pour l'usage projeté sur le site. Par conséquent, aucune réhabilitation environnementale de ce terrain ne s'avère nécessaire par rapport à l'usage projeté.

## **JUSTIFICATION**

Ce terrain est requis en réponse aux recommandations de la commission dans le rapport du 29 janvier 2013 suivant les audiences publiques de l'OCPM.

L'acquisition de gré à gré de cette lisière est conforme au Plan directeur afin de permettre la circulation sur le terrain principal à acquérir, lequel est situé au 9091-9191, boulevard Henri -Bourassa Ouest.

Le prix de vente payé correspond à la valeur marchande estimée en 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix payé suivant des négociations de gré à gré est de 370 000 \$, lequel correspond à la fourchette de la valeur marchande estimée.

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction de l'environnement et sera imputée tel que décrit à l'intervention de la Direction du budget du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de ce terrain devant servir de chemin d'accès au site principal voué à la construction d'un nouveau centre de traitement des matières organiques, prévu pour desservir l'ouest de l'île dans le cadre de la réalisation du Plan directeur, dont les choix proposés découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le programme du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet de centre de traitement des matières organiques à réaliser sur le Site contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques.

Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21 000 tonnes par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du Plan de développement durable 2010-2015 de faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce dossier est requise pour répondre à la demande de l'OCPM et à celle de l'arrondissement St-Laurent quant à la circulation sur le boulevard Henri-Bourassa. Son refus entraînerait des incertitudes quant à l'accès principal du site requis pour l'implantation du centre de traitement des matières organiques Ouest.

Le report de cette décision au-delà du 31 décembre 2013, date d'échéance de l'engagement du propriétaire dans la promesse de vente (copie en pièce jointe), mettrait en péril les conditions entendues et reflétées dans le présent sommaire décisionnel et par conséquent la possibilité pour la Ville d'acquérir ce terrain à la valeur marchande et répondre aux demandes de l'OPCM.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

A ce stade, aucune autre action de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 2013 : Soumettre aux autorités compétentes le sommaire décisionnel pour le décret d'acquisition gré à gré ou par expropriation du terrain principal pour le centre de gestion des matières résiduelles;

- 2014-2015 : Appel de propositions pour la conception et la réalisation
- 2015-2016 : Conception
- 2016-2017 : Construction
- 2017 : Mise en service du centre de compostage

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Claude GAUTHIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal MUNGER  
Conseillère en immobilier  
514 872-3992  
Télec. : 514 872-8350

Denis Sauvé,  
Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-07-02

**Dossier # :1134313001**

**Dossier # : 1136037003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Gestion Cordevco ltée, à des fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, un emplacement situé sur le chemin Sainte-Marie, à l'intérieur des limites de la ville de Sainte -Anne-de-Bellevue, d'une superficie de 44 567,2 m <sup>2</sup> , pour le prix de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005- 6016-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Gestion Cordevco ltée, à des fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 1 559 498 du cadastre du Québec, d'une superficie de 44 567,2 m<sup>2</sup>, situé sur le chemin Sainte-Marie, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour le prix de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
3. d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 1 559 498 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136037003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Gestion Cordevco ltée, à des fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, un emplacement situé sur le chemin Sainte-Marie, à l'intérieur des limites de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, d'une superficie de 44 567,2 m <sup>2</sup> , pour le prix de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6016-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a été mandatée par la Direction des grands parcs et du verdissement pour acquérir de l'entreprise Gestion Cordevco ltée, un emplacement considéré comme vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 559 498 du cadastre du Québec et montré à titre indicatif, sur les plans B, C et P ci-joints. L'emplacement est situé sur le chemin Sainte-Marie, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Cette acquisition permettra l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Le site est boisé dans son ensemble. Deux bâtiments qui ont été partiellement incendiés sont présents sur le site. Ceux-ci ont été construits lorsque la propriété servait encore à des fins résidentielles/agricoles. Outre ces deux bâtiments, il y a également différents déchets, dont une carcasse automobile en périphérie des bâtiments. Selon l'évaluation environnementale du site Phase 1 réalisée par l'entreprise Solmatech, ces deux bâtiments pourraient constituer une source de contamination pour les sols en raison des matériaux de construction utilisés et des modes de chauffage pouvant avoir été utilisés. De plus, le registre des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) indique la présence de sols contaminés dans la rivière à l'Orme. Compte tenu de ces informations, l'entreprise Solmatech conclut qu'une évaluation environnementale Phase 2 serait nécessaire pour permettre de mieux identifier la contamination présente sur le lot. Cependant, selon l'opinion de la Direction de l'environnement, préparée le 1<sup>er</sup> août 2013 et jointe en annexe, les sources potentielles de contamination identifiées par Solmatech représentent un risque faible pour la qualité environnementale du terrain ou ne peuvent être caractérisées adéquatement en raison de la présence des bâtiments. Ainsi, la Direction de l'environnement ne recommande pas de

procéder à une caractérisation environnementale pour le moment. Elle recommande toutefois de démolir ou de sécuriser les bâtiments et d'éliminer les matières résiduelles. La Direction des grands parcs et du verdissement a été informée des conclusions de l'étude de Solmatech et de la recommandation faite par la Direction de l'environnement.

Une analyse des titres de propriété a été réalisée. Cette analyse a confirmé la présence d'une servitude de passage en faveur du lot 1 559 497 du cadastre du Québec. L'emprise de cette servitude n'est pas définie à l'intérieur de l'acte, car le propriétaire du fonds servant a le droit de déplacer l'emprise sur sa propriété. Cet aspect ne représente pas une contrainte pour l'acquisition du lot et la Direction des grands parcs et du verdissement accepte d'acquérir le lot en connaissance de cause.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 2078 - 19 décembre 2012 - Approbation de trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville  
GG11 0215 - 22 juin 2011 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Canards illimités Canada, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, deux terrains composés des lots 4 682 708 et 4 682 710 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 47 179,05 \$, plus les taxes applicables.

CG10 0247 - 17 juin 2010 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Canards Illimités Canada un terrain constitué des lots 4 430 314, 4 430 315 et 4 460 081 ainsi qu'un droit d'usage à des fins de conservation, pour une durée de 100 ans, pour les lots 4 430 313 et 4 430 316, tous du cadastre du Québec, situés dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, pour un montant de 1 601 554 \$, excluant les taxes.

CM04 0861-14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de Gestion Cordevco ltée, le lot 1 559 498 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 44 567,2 m<sup>2</sup>, tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés, pour le prix de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables. Suite à l'acquisition du lot, la Direction des grands parcs et du verdissement prendra la responsabilité du site. Elle devra voir, entre autres, à démolir ou à sécuriser les bâtiments présents et à éliminer les matières résiduelles présentes. Entre-temps, elle assumera tous les coûts précités associés à ces bâtiments, incluant notamment les coûts de démolition. Comme aucune décision n'a été prise, les coûts ne peuvent être déterminés à ce stade-ci.

## **JUSTIFICATION**

La DSTI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'acquisition du lot permet l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.
- La Direction des grands parcs et du verdissement prend la responsabilité de démolir ou de sécuriser les deux bâtiments présents et d'éliminer les matières résiduelles suite à l'acquisition du site.



- La Direction des grands parcs et du verdissement se déclare satisfaite de la servitude de passage qui grève l'emplacement.

- Le prix d'acquisition de 1 900 000 \$ (42,63 \$/m<sup>2</sup>) plus les taxes applicables, pour une superficie de 44 567,2 m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré avec Gestion Cordevco Ltée. Ce prix de vente se situe à la limite supérieure de la fourchette de la valeur marchande, variant entre 1 700 000 \$ et 1 900 000 \$, tel qu'établi par la Section évaluation immobilière de la DSTI, en date du 22 mars 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la transaction est 1 900 000 \$. Cette acquisition est entièrement assumée par l'agglomération, soit la Direction des grands parcs et du verdissement à même le PTI. Comme aucune décision n'a été prise pour la démolition ou la sécurisation des bâtiments, l'élimination des matières résiduelles et la possible décontamination du site, les coûts ne peuvent être déterminés à ce stade-ci.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition du lot permet l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Cette acquisition est considérée par la Direction des grands parcs et du Verdissement comme projet de conservation prioritaire de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. L'acquisition de ce terrain vise précisément à compléter le lien écologique et récréatif nord-sud de ce corridor important de l'agglomération reliant le parc-nature du Cap St-Jacques au bois Angell à Beaconsfield.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette transaction est nécessaire pour compléter le lien écologique et récréatif nord-sud du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme. Un retard dans l'approbation du présent dossier ou un rejet par les instances nuirait au développement de ce corridor. De plus, le vendeur désire signer l'acte de vente d'ici la fin de l'année 2013.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'acquisition, la Direction des grands parcs et du verdissement verra à démolir ou à sécuriser les bâtiments présents et à éliminer les matières résiduelles présentes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet d'acte d'acquisition est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Christiane DESJARDINS)

Avis favorable :  
Finances , Direction Planification stratégique (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Claire MERCKAERT)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume TOPP  
Conseiller en immobilier expertise  
immobilière

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division Évaluation

**Date d'endos. :** 2013-08-08

**Dossier # :1136037003**

**Dossier # : 1126037003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à des fins d'assemblage résidentiel, à 9084-1529 Québec inc. agissant sous la raison sociale de Construction J.M.C., une partie de ruelle localisée à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 149,8 m <sup>2</sup> , pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7269-10

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2. d'approuver le projet d'acte par lequel :

- la Ville de Montréal vend à 9084-1529 Québec inc. agissant sous la raison sociale de Construction J.M.C. à des fins d'assemblage, une partie de ruelle située à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, constituée du lot 5 299 982 du cadastre du Québec, d'une superficie de 149,8 m<sup>2</sup>, pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables;

- 9084-1529 Québec inc. agissant sous la raison sociale de Construction J.M.C., consent à la Ville une servitude d'égout pluvial sur le lot 5 299 982 du cadastre du Québec;

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-11-29 13:27

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1126037003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à des fins d'assemblage résidentiel, à 9084-1529 Québec inc. agissant sous la raison sociale de Construction J.M.C., une partie de ruelle localisée à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 149,8 m <sup>2</sup> , pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7269-10

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Verdun a mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI » ) pour vendre à 9084-1529 Québec inc. agissant sous la raison sociale de Construction J.M.C., à des fins d'assemblage, une partie de ruelle, antérieurement formée du lot 1 153 330 du cadastre du Québec, située à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, laquelle est montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C, ci-joints. La vente de cet emplacement à Construction J.M.C., propriétaire de l'ensemble des lots situés de part et d'autre de la ruelle précitée, soit en l'occurrence les lots 1 153 324, 1 153 325 et 1 153 346 du cadastre du Québec, permettra la réalisation d'un projet immobilier résidentiel de 43 unités de copropriété (voir croquis en annexe).

À noter, une conduite d'égout pluvial est installée en tréfonds de la ruelle faisant l'objet du sommaire décisionnel. Celle-ci permet l'évacuation de l'eau dans les ruelles menant aux rues Joseph et Henri-Duhamel vers l'égout collecteur présent en tréfonds de la rue Joseph. Dans le contexte de la fermeture d'une partie de la ruelle, la Direction des travaux publics de l'arrondissement Verdun a exigé la construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial en tréfonds de la ruelle menant au boulevard Henri-Duhamel pour remplacer la conduite existante (voir croquis en annexe).

Afin de procéder à cette transaction, une opération cadastrale a été faite pour la vente à construction J.M.C. d'une partie du lot 1 153 330 du cadastre du Québec, maintenant désigné par le numéro de lot 5 299 982 du cadastre du Québec, d'une superficie de 149,8 m<sup>2</sup>, le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé le 2 mai 2013 par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, sous sa minute 1414 et approuvé le 5 juillet 2013 par le ministère des Ressources naturelles, en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 210460 - 6 novembre 2012 - Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu sur la résolution CA12 210416 afin de permettre la construction d'un bâtiment de 43 unités de condominium, sur les lots 1 153 324, 1 153 325, 1 153 346 et sur une partie du lot 1 153 330 (intersection des rues Joseph et Henri-Duhamel).

CA12 210416 - 2 octobre 2012 - Adoption en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), d'une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment de 43 unités de condominium, sur les lots 1 153 324, 1 153 325, 1 153 346 et sur une partie du lot 1 153 330 (intersection des rues Joseph et Henri-Duhamel).

CA12 210417 - 2 octobre 2012 - Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la construction d'un bâtiment de quatre étages et de 43 unités de condominium sur les lots 1 153 324, 1 153 325 et 1 153 346 (intersection des rues Joseph et Henri-Duhamel).

## **DESCRIPTION**

Il est requis de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun. L'arrondissement de Verdun a donné son accord pour la fermeture de cette partie de ruelle.

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à 9084-1529 Québec inc. le lot 5 299 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 149,8 m<sup>2</sup>, tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés, pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables. Une servitude d'égout pluvial grèvera l'emplacement vendu, laquelle s'éteindra en vertu de l'article 1191 paragraphe 2 du Code civil du Québec suite à la construction de la nouvelle conduite d'égout pluvial en tréfonds d'une ruelle limitrophe.

L'achat du lot 5 299 982 du cadastre du Québec par Construction J.M.C. permettra, une fois assemblé aux lots 1 153 346, 1 153 324 et 1 153 325 du cadastre du Québec, de réaliser un projet immobilier résidentiel de 43 unités de copropriété (voir croquis en annexe).

## **JUSTIFICATION**

La DSTI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La vente du lot permet la réalisation d'un projet immobilier résidentiel s'intégrant au milieu bâti du secteur.
- La fermeture de la ruelle et le retrait du lot 5 299 982 du cadastre du Québec du registre du domaine public ont été acceptés par les différents services concernés.
- Les travaux d'abandon de la conduite d'égout pluvial présente en tréfonds de la ruelle et la construction de la nouvelle conduite d'égout pluvial dans cette ruelle limitrophe sont aux frais de Construction J.M.C. Ces travaux devront être réalisés conformément aux exigences de l'arrondissement.
- Le prix de vente de 91 000 \$ (607,48 \$/m<sup>2</sup>) plus les taxes applicables, pour une superficie de 149,8 m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré avec Construction J.M.C. Ce prix de vente se situe à la limite supérieure de la fourchette de la valeur marchande, variant entre 84 000 \$ et 91 000 \$, tel qu'établi par la Section évaluation immobilière, en date du 12 octobre 2012.

- La vente de ce terrain ainsi que la réalisation du projet immobilier résidentiel de 43 unités de condominium permettront à la Ville de percevoir des taxes foncières.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 91 000 \$. La Ville a déjà encaissé un montant de 10 000 \$ versé en acompte lors de la signature de la promesse de vente. L'acheteur paiera le solde du prix à la signature de l'acte de vente. Cette somme, qui s'élève à 81 000 \$, a été versée au notaire de l'acheteur en fidécommiss. La valeur aux livres du lot cédé 5 299 982 est nulle.

Le produit de la transaction devrait être comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction Stratégies et transactions immobilières au compte suivant :

Cession-Autres actifs à long terme- Arrondissement Verdun

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La servitude d'égout pluvial devra être éteinte suite à la réalisation des travaux d'abandon de la conduite d'égout pluvial présente en tréfonds de la ruelle et la construction de la nouvelle conduite d'égout pluvial en tréfonds d'une ruelle limitrophe.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet d'acte de vente est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Verdun , Direction du développement du territoire\_des études techniques et des services aux entreprises (Benoît MALETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume TOPP  
Conseiller en immobilier expertise  
immobilière

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-06-12

**Dossier # :1126037003**





**Dossier # : 1131368015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, sept parcelles de terrain situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 17,5 m <sup>2</sup> , au prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec. N/Réf. 31H05-005-7870-09

Il est recommandé :

1. de fermer, comme domaine public, les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, des parcelles de terrain connues comme étant les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-12-05 13:10

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131368015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, sept parcelles de terrain situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 17,5 m <sup>2</sup> , au prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec. N/Réf. 31H05-005-7870-09

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite de son développement, l'École de technologie supérieure (l'« ÉTS ») a débuté le regroupement de l'ensemble de ses immeubles dans un même secteur. Considérant cet objectif, l'ÉTS s'est portée acquéreur de plusieurs millions de pieds carrés depuis son implantation dans Griffintown en 1996. Le projet a d'abord permis la construction de résidences pour étudiants sur l'îlot formé des rues William, Eleanor, Notre-Dame Ouest et de la Montagne.

Afin de permettre à l'ÉTS de réaliser ses projets, la Ville a, dans le cadre de deux transactions immobilières complétées respectivement en 2006 et en 2012, vendu à l'ÉTS des parcelles de terrain afin d'assurer la construction des résidences pour étudiants.

L'ÉTS a de nouveau approché les représentants de la Ville et de l'arrondissement du Sud-Ouest au mois de mars 2013 dans le but d'acquérir d'autres parcelles de terrain appartenant à la Ville et requises pour la construction de la Maison des étudiants. Ce nouveau bâtiment sera érigé dans le quadrilatère formé des rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et Eleanor. Une présentation de ce projet de construction est jointe au présent sommaire.

Le présent sommaire a pour objectif d'approuver la vente de parcelles de terrain appartenant à la Ville afin de permettre à l'ÉTS de compléter les assemblages requis pour la réalisation de ses projets de développement immobilier dans ce secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D1134666030 - 2 octobre 2013 - Approuver le remplacement des lots 4 077 392, 4 077 394 et 4 077 401 du cadastre du Québec, situés au sud-ouest de la rue Murray et au nord-ouest de la rue William, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, préparé par François-L. Arcand, arpenteur-géomètre, le 4 avril 2013, minute 16957, minute 16959, le 27 mars 2012, minute 16949, pour la création des lots 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec.

CG12 0184 - 21 juin 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage, le lot situé sur le côté est de la rue Éléonor, pour la somme de 51 000 \$, plus les taxes applicables, et remet en compensation à l'acheteur une somme de 253 550 \$, plus les taxes applicables, pour les parties de sa propriété devenues des parties de rues / Fermer comme domaine public le lot du cadastre du Québec correspondant à une partie de l'ancienne avenue Lansdowne.

D2084243001 - 19 juillet 2010 - Approuver le projet de remplacement des lots 1 852 814, 1 853 413, 1 853 414, 1 853 418, 1 853 421, 1 853 424, 1 853 427, 2 160 043, 2 296 305 et 2 296 306 du cadastre du Québec, situés entre les rues Notre-Dame Ouest, Murray, William et de la Montagne, préparé par monsieur Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, 4 octobre 2007 - Minute 9989, afin de créer notamment les lots 4 077 397, 4 077 400 et 4 121 824.

CM06 0466 - 28 août 2006 - Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 364,9 m<sup>2</sup>, situé dans le quadrilatère formé des rues Notre-Dame Ouest, de la Montagne, Eleanor et William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 853 413 et 1 853 418 du cadastre du Québec, pour la somme de 85 000 \$, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte.

## **DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'ÉTS, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, des parcelles de terrain connues comme étant les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec, situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel que montrés aux plans A, B, C et P joints au présent sommaire, d'une superficie totale de 17,5 m<sup>2</sup> et pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables.

Le prix mentionné pour la vente a été négocié sur la base de la valeur marchande établie par la section de l'évaluation de la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI »).

## **JUSTIFICATION**

La DSTI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 30 000 \$, soit 1 714,29 \$/m<sup>2</sup> (159,26 \$/pi<sup>2</sup>) correspond à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation immobilière de la DSTI au mois de septembre 2013.
- Cette vente permet de respecter l'entente intervenue entre la Ville et l'ÉTS en 2008 et pour l'ÉTS, de compléter un projet de développement immobilier de plusieurs millions de dollars dans ce secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement du Sud-Ouest.
- La Ville pourra réaliser différents objectifs qu'elle s'était fixés eu égard notamment à la qualité de vie et au développement du savoir.

- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'ÉTS.

Ce dossier relève du conseil d'agglomération étant donné son pouvoir de fermer le domaine public dans le secteur du « centre-ville », tel que prévu au Décret concernant l'agglomération de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds pour la Ville de 30 000 \$. L'acheteur paiera le prix de vente en totalité à la signature de l'acte de vente.

Le prix de vente de l'immeuble, établi à 30 000 \$, soit 1 714,29 \$/m<sup>2</sup> (159,26 \$/pi<sup>2</sup>), respecte la valeur marchande confirmée par la Section de l'évaluation immobilière de la DSTI au mois de septembre 2013, soit entre 28 000 \$ (1 600 \$/m<sup>2</sup> ou 148,64 \$/pi<sup>2</sup>) et 31 937,50 \$ (1 825 \$/m<sup>2</sup> ou 169,55 \$/pi<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 17,5 m<sup>2</sup>.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'ÉTS.

La valeur aux livres pour fins comptables est établie à 0 \$.

Le produit de la vente sera comptabilisé au compte Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement du Sud-Ouest, du budget de fonctionnement de la DSTI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La coût du projet est évaluée à plus de 36 M\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette vente permettra à l'ÉTS de compléter un assemblage de lots requis dans le cadre de la réalisation d'un important projet de développement immobilier dans ce secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest, vu ses projets d'expansion.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte et transfert des droits de propriété.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Maryse GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-19

**Dossier # :1131368015**



**Dossier # : 1131696004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$, à huit organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux:

<b>Projet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Contribution financière</b>	<b>Premier versement 75 %</b>	<b>Deuxième versement 25 %</b>
1- On traVERse les limites	Direction chrétienne – Innovation-Jeunesse	<b>7 470 \$</b>	5 602,50 \$	1 867,50 \$
2- Résonances	Coopérative de solidarité Mosaïques	<b>9 990 \$</b>	7 492,50 \$	2 497,50 \$
3- Montréal Atypique	Le regroupement pour la Trisomie 21	<b>15 000 \$</b>	11 250,00\$	3 750,00 \$
4- Projet Effixe	Centre Communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	<b>7 605 \$</b>	5 703,75 \$	1 901,25\$
5- Impro-Action	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	<b>9 000 \$</b>	6 750,00 \$	2 250,00 \$
6- Faire connaître la pensée et	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	<b>9 000 \$</b>	6 750,00\$	2 250,00 \$

l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry				
7- Mon quoti-D.I.-en	Compagnons de Montréal	<b>8 203 \$</b>	6 152,25 \$	2 050,75 \$
8- Les empreintes paternelles	Association des familles du Centre-Sud	<b>7 500 \$</b>	5 625,00 \$	1 875,00 \$
	<b>Total</b>	<b>73 768 \$</b>	<b>55 326 \$</b>	<b>18 442 \$</b>

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-12-03 08:45

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131696004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$, à huit organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme *Inclusion et innovation* permet depuis 2008 de soutenir la réalisation de projets en loisir culturel pour les Montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0520 - 24 avril 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ aux douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2013* , de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE12 2039 – 12 décembre 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 999 \$, aux neuf organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation - 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE12 0676 – 9 mai 2012

Accorder un soutien financier total de 64 721 \$ aux dix organismes ci-après désignés pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012* , de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des

Communications et de la Condition féminine.

CE11 1880 – 23 novembre 2011

Accorder un soutien financier total de 78 434 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012*, de l'Entente 2011-2012 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

## **DESCRIPTION**

Le 3 septembre 2013, la Direction de la culture et du patrimoine lançait auprès des arrondissements et des organismes montréalais, un appel pour des projets devant être réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2014 dans le cadre du programme *Inclusion et innovation*. Trente huit projets ont été reçus totalisant des demandes de soutien de 442 652 \$. Un jury, composé de représentants du MCC, du milieu de la culture professionnelle, du milieu du loisir, du milieu de l'éducation et de la Direction de la culture et du patrimoine, a analysé ces projets.

Les membres du jury ont évalué les projets à partir des critères énoncés dans le programme : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, les impacts anticipés sur les participants et leurs milieux, la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet et le profil du personnel affecté au projet. Chacun de ces cinq critères comptait pour 20 % de la note finale. En fonction du budget disponible pour cet appel de projets, les huit projets ayant obtenu le plus haut pointage ont été retenus.

### **Le jury recommande de soutenir les projets suivants :**

**1- *On traVERse les limites*** – Direction Chrétienne – Innovation-Jeunes, arrondissement Ville-Marie

Par une série d'ateliers, un groupe d'une vingtaine de participants composé d'adolescents et de jeunes adultes, seront initiés à la création d'un vitrail. Ils auront l'occasion d'être apprentis verriers à l'Atelier du Centre-Ville, sous la supervision d'un expert verrier. Pendant les ateliers, ils seront jumelés à des jeunes déjà apprentis, constituant ainsi un mentorat artistique par les pairs. À la fin du projet, les jeunes organiseront une exposition présentant leurs vitraux à leurs parents et amis et à la population environnante. Ces vingt jeunes adultes auront vécu une expérience complète de la création d'un objet d'art jusqu'à sa diffusion.

**2- *Résonances*** – Coopérative de solidarité Mosaiques, organisme montréalais  
«Résonances» est un projet d'exploration littéraire pour un groupe d'une vingtaine d'aînés. Accompagnés de deux animatrices, les participants visiteront des lieux culturels ou touristiques et se constitueront un carnet de «navigation», consignnant des écrits, des dessins ou des photos des expériences vécues dans ces lieux. Après une période d'écriture en solitaire, les aînés pourront partager en groupe le fruit de leur création. Le tout prendra la forme d'un recueil commun qui rassemblera une multitude de points de vue créatifs sur les endroits visités ainsi que des modes d'expression variés.

**3- *Montréal Atypique*** – Le regroupement pour la Trisomie 21, organisme montréalais  
Ce projet novateur permettra à une dizaine de jeunes adultes vivant avec la trisomie 21 d'être initiés à la photographie. Pendant dix semaines, les jeunes seront encadrés par des photographes professionnels et participeront à des ateliers de formation technique (cadrage, lumière, sujet etc.). Quatre sorties thématiques leur permettront d'expérimenter les connaissances acquises tout en laissant libre cours à leur imagination et à leur créativité. Les photographes amateurs visiteront également une exposition afin de développer un esprit critique. Le projet se terminera par un vernissage et une exposition mettant en valeur

les photographies originales de ces artistes amateurs ayant une différence.

**4- *Projet Effixe*** – Centre Communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d’Alexandrie, arrondissement Ville-Marie

Par ce projet novateur, une vingtaine de jeunes âgés entre 9 et 12 ans expérimenteront les nouvelles technologies en créant des effets spéciaux numériques sur des séquences vidéo. Encadrés par un spécialiste des arts technologiques, ceux-ci seront initiés à l'utilisation d'un logiciel spécialisé permettant la modification de l'image. Ils apprendront différentes techniques d'animation et d'éclairage. Par la suite, en équipe, ils seront appelés à réaliser les effets spéciaux pour de courts métrages fantaisistes produits par des organismes du quartier. Le projet culminera lors de la présentation ces courts métrages pendant le Festival de film du quartier Centre-Sud.

**5- *Impro-Action*** – Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, arrondissement du Sud-Ouest  
Se déroulant en deux phases, ce projet permettra à une douzaine d’adolescents de s'initier à deux disciplines de l’art dramatique. Dans un premier temps, les jeunes bénéficieront d’ateliers d’improvisation théâtrale qui seront suivis de matchs amicaux avec des équipes de maisons de jeunes. Ils auront par la suite l’opportunité d’expérimenter une nouvelle forme de théâtre: le théâtre de l’invisible. Ils devront créer une scène sur une thématique qui les touche, et la jouer dans un endroit public, sans dire au public que c’est du théâtre. Le tout sera encadré par des animateurs spécialisés en théâtre.

**6- *Faire connaître la pensée et l’œuvre d’Antoine de Saint-Exupéry*** – Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Une quinzaine d’enfants âgés entre six et douze ans vont créer des œuvres inspirées du «Petit prince» de Saint-Exupéry à travers la peinture, le dessin et la sculpture. Animés par une artiste professionnelle, les jeunes vont apprendre différentes techniques artistiques et expérimenter une démarche de création. Une exposition sera réalisée dans les locaux de l’organisme pour permettre aux parents et à la population environnante d’apprécier l’interprétation créatrice des enfants de l’oeuvre de Saint-Exupéry.

**7- *Mon quoti-D.I.-en*** – Compagnons de Montréal, organisme montréalais

Encadrés par des photographes professionnels, une dizaine d’adultes vivant avec une déficience intellectuelle réaliseront des clichés photographiques des actions de la vie de tous les jours qui les touchent particulièrement. Un deuxième groupe d'adultes vivant avec une déficience captera des capsules vidéo du groupe de photographes afin d’expliquer la vision et le point de vue qui ont motivé les clichés. Ces capsules permettront de compléter les photos choisies. De plus, la clientèle régulière de Compagnons de Montréal sera invitée à prendre des photos qui seront intégrées à une mosaïque. Réunissant les meilleures photos, un livre d’art sera produit. La réalisation d’un film lors de l’exposition des œuvres permettra de garder une trace de ce projet.

**8- *Les empreintes paternelles*** – Association des familles du Centre-Sud, arrondissement de Ville-Marie

Dix duos père/enfant participeront à un projet de photographie qui leur permettra de partager une expérience de création. Dans un premier temps, les duos seront initiés aux techniques de base de la photographie lors de cinq ateliers adaptés et animés par un photographe professionnel. Parallèlement, ceux-ci auront à prendre des photos dans différents contextes de la vie quotidienne. Il s’en suivra des rencontres où les pères/enfants pourront échanger sur les photos prises et faire une sélection de leurs meilleurs clichés. Le tout culminera vers une exposition de photographies père/enfant présentée lors de la Semaine de la paternité.

## **JUSTIFICATION**

Le programme *Inclusion et innovation* a été développé par la Direction de la culture et du patrimoine en étroite collaboration avec les arrondissements et le ministère de la Culture et des Communications pour susciter des initiatives permettant :

- de soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur pour favoriser l'inclusion culturelle de clientèles ayant des intérêts spécifiques ou vivant des situations particulières, sur l'ensemble du territoire montréalais;
- de favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau présentant les contributions financières reçues par les organismes retenus depuis le début du programme *Inclusion et innovation* en 2008.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien accordé aux organismes se fera sous forme de contributions financières.

Celles-ci seront remises en deux versements :

75 % au début du projet

25 % à la remise du rapport final

Les critères d'attribution des contributions financières du programme *Inclusion et innovation* précisent que la contribution maximale est limitée à 20 000 \$ par projet. De plus, celle-ci ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles, soit celles liées au développement, à la mise en place et à la réalisation des activités de pratique artistique amateur du projet. Les dépenses pour l'achat d'équipement et pour le fonctionnement des organismes ne sont pas admissibles.

Après avoir analysé les prévisions budgétaires des huit projets retenus, les membres du jury recommandent l'octroi des montants suivants :

Projet	Organisme	Contribution financière	% Contribution financière/budget total du projet	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
1- On traVERse les limites	Direction chrétienne – Innovation-Jeunesse	<b>7 470 \$</b>	75,0 %	5 602,50 \$	1 867,50 \$
2- Résonances	Coopérative de solidarité Mosaïques	<b>9 990 \$</b>	75,0 %	7 492,50 \$	2 497,50 \$
3- Montréal Atypique	Le regroupement pour la Trisomie 21	<b>15 000 \$</b>	59,3 %	11 250,00\$	3 750,00 \$
4- Projet Effixe	Centre Communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	<b>7 605 \$</b>	75,0 %	5 703,75 \$	1 901,25\$
5- Impro-Action	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	<b>9 000 \$</b>	64,6 %	6 750,00 \$	2 250,00 \$
6- Faire connaître la pensée et l'œuvre	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	<b>9 000 \$</b>	68,7 %	6 750,00\$	2 250,00 \$

d'Antoine de Saint-Exupéry					
7- Mon quoti-D.I.-en	Compagnons de Montréal	<b>8 203 \$</b>	33,7 %	6 152,25 \$	2 050,75 \$
8- Les empreintes paternelles	Association des familles du Centre-Sud	<b>7 500 \$</b>	50,1 %	5 625,00 \$	1 875,00 \$
	<b>Total</b>	<b>73 768 \$</b>	<b>-</b>	<b>55 326 \$</b>	<b>18 442 \$</b>

### **Budget de fonctionnement**

Les crédits proviendront du budget de l'Entente MCC-Ville - / Volet Loisir culturel / Contribution financière / Programme Inclusion et innovation / Entente sur le développement culturel 2012-2015:

- budget 2013: 55 326 \$
- budget 2014: 18 442 \$

Demande d'achat no: 319393

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme *Inclusion et innovation* vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'*Agenda 21 de la Culture*. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu. Ainsi la pratique artistique amateur contribue à établir une relation vivante et durable entre la culture, la communauté et les individus qui la composent. Tout comme le *Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle*, l'*Agenda 21C* vise à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des activités novatrices en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle des Montréalais de tous les arrondissements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par l'organisme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2013: décision du Comité exécutif

Décembre 2013: annonce des résultats aux organismes

Décembre 2013: octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes

Décembre 2013: planification des projets par les organismes: embauche, promotion, recrutement

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014: réalisation des projets par les organismes

Juin 2014: fin des projets

Juillet 2014: octroi du deuxième versement de la contribution financière aux organismes sur réception et approbation du rapport final

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Régis BÉLANGER  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne PONTBRIAND  
Chef de Divison loisir et pratique culturelle

**Date d'endos. :** 2013-11-15

**Dossier # :1131696004**



**Dossier # : 1131361006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une quatrième et dernière série de soutiens financiers totalisant 245 117 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder une quatrième série de soutiens financiers totalisant 245 117 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

<b>Ahuntsic-Cartierville</b>	
ALCHIMIES, CREATIONS ET CULTURES	387 \$
CENTRE QUEBECOIS POUR LA DEFICIENCE AUDITIVE	616 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT	
5090, rue de Salaberry, bureau 102 Montréal H4J 1H9	561 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT	
2331, rue fleury est Montréal H2B 1K8	706 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT	
10416, rue Lajeunesse Montréal H3L 2E5	1 450 \$
ENFANTS DU MONDE/CHILDREN OF THE WORLD	246 \$
ACADE-KICKS	2 016 \$
<b>Anjou</b>	
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ANJOU/SAINT-JUSTIN	597 \$
<b>Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce</b>	

FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE MONTREAL	515 \$
AMI-QUEBEC AGIR CONTRE LA MALADIE MENTALE	2 226 \$
CARREFOUR DE SOUTIEN AUX AIDANTS DE MONTREAL	1 138 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	1 643 \$
CENTRE CHABAD CHAI	2 145 \$
CENTRE DE BENEVOLAT DE SARPAD COTE-DES-NEIGES INC.	341 \$
CENTRE DE READAPTATION FOSTER	3 127 \$
CENTRE DE SERVICES PREVENTIFS A L'ENFANCE DE COTE-DES-NEIGES	2 338 \$
CENTRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRANTS	559 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	
5762, rue Sherbrooke Ouest Montréal H4A 1X1	5 000 \$
DEPOT ALIMENTAIRE NDG	441 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SOCIETES ALZHEIMER	861 \$
LA COMMUNAUTE DE LA LIGUE DES FEMMES JAMAICAINES ET CANADIENNES DE MONTREAL INC.	282 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ECOLES	668 \$
SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN MONTREAL (BCAM)	
5890, avenue Monkland, suite 201 Montréal H4A 1G2	137 \$
<b>Île-Bizard–Ste-Geneviève (L')</b>	
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	515 \$
CLUB DE GYMNASTIQUE GYMIBIK	2 280 \$
<b>Lachine</b>	
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC.	1 802 \$
<b>LaSalle</b>	
C.A.D.R.E. CENTRE D'ACTION, DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN EMPLOYABILITE	2 160 \$
CENTRE ACTION	2 928 \$
ECHANGE DE SERVICES DE LASALLE	686 \$
<b>Mercier--Hochelaga-Maisonneuve</b>	
KEROUL	1 132 \$
LE THEATRE PETIT A PETIT	1 060 \$
AED (ASSISTANCE D'ENFANTS EN DIFFICULTE)	
1600-1612, rue Aylwin et 3501-3507, rue Adam Montréal H1W 3B8	1 808 \$
AED (ASSISTANCE D'ENFANTS EN DIFFICULTE)	
1601, rue Aylwin Montréal H1W 3B8	519 \$
APPROCHE SECURISANTE DES POLYTOXICOMANES ANONYMES A.S.P.A.	1 337 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE DES PERSONNES UTILISATRICES DE DROGUES	395 \$
CENTRE DES LETTRES ET DES MOTS (CLEM)	505 \$
CHANTIERS JEUNESSE	153 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	
3444, rue Ontario Est Montréal H1W 1P9	3 386 \$
ENTREPRISE SOCIALE EN SANTE MENTALE	5 000 \$
LA MARIE DEBOUT, CENTRE D'EDUCATION DES FEMMES	1 140 \$
LE C.A.R.R.E. COMPTOIR ALIMENTAIRE DE RENCONTRES, DE RÉFÉRENCES ET D'ENTRAIDE INC.	1 092 \$
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	1 088 \$
MAISON INTERNATIONALE DES FEMMES	149 \$



OEUVRES HUMANITAIRES DU SALUT (O.H.S.)	185 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.)	838 \$
REVDEC	739 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. 8477-8487, rue Hochelaga Montréal H1L 2M1	2 724 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. 8238, rue de Marseille Montréal H1L 1P4	1 673 \$
Y'A QUELQU'UN L'AUT-BORD DU MUR	721 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CEREBRAUX	355 \$
FEDERATION DE RUGBY DU QUEBEC	244 \$
FEDERATION DE TENNIS DE TABLE DU QUÉBEC INC.	301 \$
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC	2 564 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME	117 \$
LA FEDERATION DE LA VOILE DU QUEBEC LTEE	581 \$
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE	406 \$
<b>Outremont</b>	
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	1 636 \$
SUPER STUDIO	1 502 \$
L'ARCHE CANADA	636 \$
<b>Pierrefonds--Roxboro</b>	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT 11815, boulevard de Pierrefonds Montréal H9A 1A1	1 815 \$
<b>Plateau-Mont-Royal</b>	
ASSOCIATION LURELU	664 \$
CERCLE D'EXPRESSION ARTISTIQUE NYATA NYATA/THE NYATA NYATA CIRCLE OF ARTISTIC EXPRESSION	3 812 \$
COLLECTIF LIBERTE INC.	285 \$
COMPAGNIE DE DANSE TANGO LIBRE	1 402 \$
CONFERENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCENE DE MONTREAL	1 520 \$
DAZIBAO, CENTRE D'ANIMATION ET D'EXPOSITION PHOTO	418 \$
ECOLE DE DANSE TANGO LIBRE	1 315 \$
ESPACE FREESTANDING	353 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE POP MONTREAL	1 545 \$
GALERIE FOKUS	447 \$
LA SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS	920 \$
L'ATELIER CIRCULAIRE	2 908 \$
LE THEATRE DE LA MANUFACTURE INC.	869 \$
LE THEATRE DE LA SOURCE INC.	144 \$
LOCK-DANSEURS INC. / LA LA LA HUMAN STEPS 5711, avenue du Parc Montréal H2V 4H2	5 000 \$
LOCK-DANSEURS INC. / LA LA LA HUMAN STEPS 5655, avenue du Parc, bureau 206 Montréal H2V 4H2	909 \$
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTREAL	1 592 \$
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL	661 \$
SIBYLLINES	1 014 \$
THEATRE DE L'ESQUISSE	1 197 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS	219 \$

THEATRE YOUTHEATRE INC.	
160, rue Saint-Viateur est, bureau B101 Montréal H2T 1A8	168 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC.	
5333, avenue Casgrain, bureau 507 Montréal H2T 1X3	1 417 \$
AUTISME ET TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT MONTREAL	876 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	
3409, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	1 330 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	
3401, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	1 509 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC.	
2101, rue Sherbrooke est Montréal H2K 1C2	1 694 \$
DIFFUSIONS GAIES ET LESBIENNES DU QUEBEC	644 \$
FONDATION QUEBECOISE DE LA MALADIE COELIAQUE	782 \$
GROUPE ITINERANCE ET TRAVAIL DE MONTREAL INC.	1 433 \$
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	1 704 \$
MISSIONS EXEKO	
5445, avenue de Gaspé, local 1016 Montréal H2T 3B2	881 \$
PLUMEAU, CHIFFON ET COMPAGNIE	912 \$
REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTREAL (RIOCM)	795 \$
RESEAU ALTERNATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES (RACOR) EN SANTE MENTALE	720 \$
SUIVI COMMUNAUTAIRE LE FIL	829 \$
<b>Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles</b>	
C.D.A.T. «MATERIEL ET EQUIPEMENT» POUR PERSONNES PATHOLOGIQUEMENT OBESES DU QUEBEC INC.	1 016 \$
CENTRE DE LA FAMILLE HAITIENNE ET INTERCULTUREL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	767 \$
LA FONDATION DES GENS D'HONNEUR	412 \$
LES IMPATIENS	893 \$
SOCIETE POUR PROMOTION DES BIENFAITS DE L'APPRENTISSAGE DE MUSIQUE	139 \$
<b>Rosemont--La-Petite-Patrie</b>	
ARCMTL	1 230 \$
FLEUR D'ASPHALTE	866 \$
LE REPAIRE DES 100 TALENTS	770 \$
ORBITE GAUCHE	772 \$
REGROUPEMENT ARTS ET CULTURE ROSEMONT - PETITE PATRIE	231 \$
THEATRE PIGEONS INTERNATIONAL	1 765 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	
7066, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	3 886 \$
DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITES	1 960 \$
GROUPE D'ALCOOLIQUES ANONYMES ACTION DE GRACES	315 \$
JEUNESSE AU SOLEIL	2 247 \$
LANGUE BLEU	756 \$
LEUCAN INC.	3 946 \$
NOURRI-SOURCE - MONTREAL	267 \$
SERVICES HORTICOLES, LES POUSSÉS URBAINES	671 \$

TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES REFUGIEES ET IMMIGRANTES INC.	1 118 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DESEQUILIBRES	662 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC.	
5550, rue Fullum, bureau 311 Montréal H2G 2H4	644 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC.	
3305-3311, rue Masson Montréal H1Y 1W9	1 838 \$
<b>Saint-Laurent</b>	
AMAL - CENTRE POUR FEMMES	444 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT	1 566 \$
MAISON DES JEUNES DE SAINT-LAURENT	560 \$
MISSIONS EXEKO	
5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	71 \$
<b>Saint-Léonard</b>	
ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTREAL	4 299 \$
ASSOCIATION DE LA FIBROMYALGIE REGION ILE-DE-MONTREAL	297 \$
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS	
6020, rue Jean-Talon Est, suite 600 Montréal H1S 3B1	120 \$
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS	
4869, rue Jarry est, bureau 214 Montréal H1R 1Y1	238 \$
AVANT TOUT, LES ENFANTS	2 459 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	2 591 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LEONARD	1 141 \$
MOUVEMENT FRATERNITE MULTI-ETHNIQUE INC.	377 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	416 \$
<b>Sud-Ouest</b>	
MUSEE DAVID M. STEWART	5 000 \$
RADIO-VILLE-MARIE	3 717 \$
C.E.L.A.M. (CONSEIL POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE AUX ANALPHABETES DE MONTRÉAL)	802 \$
CONCERTATION VILLE-EMARD ET COTE ST-PAUL	861 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	
1655, rue Richardson Montréal H3J 3J7	5 000 \$
FAMILLES EN ACTION	1 578 \$
LA MAIN QUI PARTAGE	362 \$
L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTREAL METROPOLITAIN	798 \$
SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN MONTREAL (BCAM)	
1001, rue Lenoir, suite B-250 Montréal H4C 2Z6	323 \$
<b>Verdun</b>	
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	735 \$
<b>Ville-Marie</b>	
14 LIEUX	97 \$
ART SOUTERRAIN	772 \$
ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN (MONTREAL)	853 \$
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DE L'HUMOUR (A.P.I.H.)	444 \$

ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES	1 241 \$
ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LA RECHERCHE ELECTRO-ACOUSTIQUES DU QUEBEC	694 \$
CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE	1 637 \$
CENTRE EDUCATIF POUR LE THEATRE A MONTREAL	934 \$
COMPAGNIE DE THEATRE LE CARROUSEL	3 006 \$
FEDERATION D'ART DRAMATIQUE DU QUEBEC/THE QUEBEC DRAMA FEDERATION	541 \$
FONDATION JEUNES ETOILES / YOUTH STARS FOUNDATION	235 \$
GALERIE CREA - METIERS D'ART CONTEMPORAINS	409 \$
GALERIE LES TERRITOIRES	724 \$
LOCK-DANSEURS INC. / LA LA LA HUMAN STEPS	
2065, rue Parthenais, local 10 Montréal H2K 3T2	466 \$
OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	1 735 \$
ORCHESTRE METROPOLITAIN DU GRAND MONTREAL	1 798 \$
PERTE DE SIGNAL	736 \$
PRODUCTIONS TRAQUEN'ART INC	610 \$
REPERCUSSION THEATRE	181 \$
SOCIETE D'ART VOCAL DE MONTREAL	845 \$
SOCIETE DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES ARTS ET DE LA CULTURE (S.P.D.A.C.) INC.	324 \$
TANGENTE INC.	1 023 \$
TENON MORTAISE, COMPAGNIE DE THEATRE-DANSE	192 \$
ACTION DES FEMMES HANDICAPEES (MONTREAL)	748 \$
ARC EN CIEL D'AFRIQUE	606 \$
ASS.QUEBECOISE DES PARENTS & AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC	1 233 \$
ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU CENTRE DE MONTREAL	4 306 \$
ASSOCIATION DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	589 \$
CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITE DU GRAND MONTREAL INC.	1 174 \$
CENTRE PRO BONO QUEBEC	851 \$
COALITION JEUNESSE MONTREALAISE DE LUTTE A L'HOMOPHOBIE	740 \$
DIRECTION CHRETIENNE INC.	1 249 \$
ECO-QUARTIER SAINTE-MARIE	1 175 \$
FONDATION D'AIDE DIRECTE - SIDA MONTREAL	1 183 \$
JOVIA	1 385 \$
LA SOCIETE D'ARTHRITE	415 \$
LE CENTRE D'ECOUTE ET D'INTERVENTION FACE A FACE	1 471 \$
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES (F.C.C.S.) INC.	2 071 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION ET DE DEFENSE DES ACTIONNAIRES	352 \$
PROGRAMME INTERVENTION ET RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGENE)	2 427 \$
PROJET D'INTERVENTION AUPRES DES MINEURS PROSTITUES P.I.A.M.P.	945 \$
REZO (SANTE ET MIEUX-ETRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS)	1 963 \$
ECOLE DE JOAILLERIE DE MONTREAL	4 828 \$
<b>Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension</b>	
CENTRE DE PRODUCTION ET D'EXPOSITION EASTERN BLOC	1 523 \$
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA REGION METROPOLITAINE	1 628 \$

LE CORRID'ART/THE LONG HAUL	3 482 \$
THEATRE LONGUE VUE LA SUITE (LV2)	350 \$
ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUEBEC	226 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TRAUMATISES CRANIENS	1 490 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CEFEDI	760 \$
CENTRE CULTUREL ALGERIEN	1 157 \$
CENTRE DE LA COMMUNAUTE SOURDE DU MONTREAL METROPOLITAIN	734 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES D'INTERPRETATION POUR LA FORMATION AUX ADULTES	658 \$
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES DU QUEBEC	927 \$
GROUPE DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LA PAUVRETE DU QUEBEC	355 \$
JEUNESSE J'ECOUTE	2 670 \$
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE MONDE INC.	331 \$
LE REGROUPEMENT DES MAISONS DES JEUNES DU QUEBEC INC.	469 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.)	756 \$
RESEAU HOMMES QUEBEC (R.H.Q.)	407 \$

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-11-28 08:44

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131361006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une quatrième et dernière série de soutiens financiers totalisant 245 117 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité exécutif, à sa séance ordinaire du 6 février 2013, approuve les lignes directrices relativement à l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. La date limite pour transmettre une demande à la Ville reste fixée au 31 mai 2013. En reconduisant cette mesure, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

La Ville reconduit pour une huitième année la mesure d'aide financière aux OBNL locataires. Les lignes directrices restent telles qu'en 2012, notamment le taux utilisé pour le calcul du montant à accorder à 7 % du loyer annuel net de frais, de la partie de l'immeuble occupée par l'OBNL. Le maximum accordé par emplacement par OBNL reste 5 000 \$. Le 26 juin 2013, le comité exécutif approuve le versement d'une première série de 126 montants distincts de soutiens financiers aux OBNL ayant déposé une demande admissible, le 11 septembre 2013, il en approuve une deuxième de 200 et le 6 novembre une troisième pour 204 demandes admissibles.

Ce quatrième sommaire porte sur l'attribution de montants distincts à accorder aux OBNL, et ce, pour 202 demandes admissibles. Ces montants totalisent 245 117 \$. Il constitue le dernier sommaire acheminé au comité exécutif pour approbation en 2013. En ajout aux 530 demandes déjà approuvées, pour 872 669 \$, la Ville aura accepté à ce jour les recommandations pour quelque 732 demandes, pour un grand total de 1 117 786 \$. En 2013, sur un total de 732 demandes reçues, quelque 19 demandes ont été jugées inadmissibles et ce, à la lumière des lignes directrices et en accord avec les directions appropriées du Service de la qualité de vie. Elles ne font donc l'objet d'aucune recommandation.

Finalement, à l'instar des années précédentes, il est prévu acheminer pour approbation au

comité exécutif, au début de 2014, un sommaire proposant des lignes directrices permettant de poursuivre, le cas échéant, cette mesure pour 2014, mais sans augmenter les crédits déjà impartis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE13 1688 - 6 novembre 2013**

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2013, de 204 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE13 1406 - 11 septembre 2013**

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2013, de 200 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE13 0967 - 26 juin 2013**

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2013, de 126 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE13 0124 - 6 février 2013**

Approuver, pour l'exercice 2013, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

### **CE12 1974 - 5 décembre 2012**

Accorder un 5e versement, pour l'exercice 2012, de 228 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE12 1629 - 3 octobre 2012**

Accorder un 4e versement, pour l'exercice 2012, de 118 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE12 1429 - 29 août 2012**

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2012, de 153 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE12 1137 - 4 juillet 2012**

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2012, de 136 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE12 0631 - 2 mai 2012**

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2012, de 100 montants d'*aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires*

### **CE12 0160 - 8 février 2012**

Approuver, pour l'exercice 2012, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

## **DESCRIPTION**

Ce quatrième sommaire présente 202 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2012. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 125 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire, pour un total de 152 439 \$. Elles se distribuent comme suit : Ville-Marie (19 demandes pour 24 883 \$); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (18 demandes pour 23 452 \$); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (14 demandes pour 20 906 \$); Plateau-Mont-Royal (13 demandes pour 14 109 \$); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (13 demandes pour 10 940 \$); Rosemont — La Petite-Patrie (9 demandes pour 15 166 \$); Saint-Léonard (9 demandes pour 11 938 \$); Sud-Ouest (7 demandes pour 9 724 \$); Ahuntsic-Cartierville (5 demandes pour 3 579 \$); Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles (5 demandes pour 3 227 \$); Saint-Laurent (4 demandes pour 2 641 \$); LaSalle

(3 demandes pour 5 774 \$); Anjou (1 demande pour 597 \$); Île-Bizard - Ste-Geneviève (1 demande pour 515 \$); Lachine (1 demande pour 1 802 \$); Outremont (1 demande pour 636 \$); Pierrefonds — Roxboro (1 demande pour 1 815 \$); et, Verdun (1 demande pour 735 \$).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 64, avec un montant total d'aide de 75 842 \$. Elles proviennent de : Plateau-Mont-Royal (23 demandes pour 28 779 \$); Ville-Marie (23 demandes pour 19 497 \$); Rosemont — La Petite-Patrie (6 demandes pour 5 634 \$); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (4 demandes pour 6 983 \$); Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (2 demandes pour 2 192 \$); Outremont (2 demandes pour 3 138 \$); Sud-Ouest (2 demandes pour 8 717 \$); Ahuntsic-Cartierville (1 demande pour 387 \$); et, Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande pour 515 \$).

Finalement, les 13 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 16 836 \$. Ces demandes proviennent de : Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (7 demandes pour 4 568 \$); Rosemont — La Petite-Patrie (3 demandes pour 3 144 \$); Ahuntsic-Cartierville (1 demande pour 2016 \$); Ville-Marie (1 demande pour 4 828 \$); et, Île-Bizard - Ste-Geneviève (1 demande pour 2 280 \$).

Pour se prévaloir de la mesure d'aide, l'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande d'aide financière. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible. L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. En 2013, le montant à accorder correspond encore à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme reste fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce troisième sommaire d'accorder 5 montants d'aide correspondant à ce maximum.

Cette mesure ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer. Et ce, malgré qu'elle soit destinée à des OBNL qui sont locataires ou occupants non propriétaires d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville, qui satisfont aux critères d'admissibilité.

## **JUSTIFICATION**

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits pour financer le versement des soutiens financiers, dans le cadre de cette mesure, sont prévus dans les autres postes budgétaires du budget 2013, pour le montant suivant : 1 195 311 \$. Les 126 soutiens de la première série de versements totalisent 231 851 \$, les 200 de la deuxième série à verser 332 424 \$, les 204 du troisième sommaire 308 394 \$ et ceux à verser pour les 202 soutiens financiers de ce quatrième et dernier sommaire 245 117 \$. Le montant total des 732 versements de 2013 est donc de 1 117 789 \$. Ils proviennent tous des crédits susmentionnés alloués pour l'exercice 2013. Le tableau suivant résume les huit années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.



Année	Social #	Sous-total \$	Culture #	Sous-total \$	Loisir #	Sous-total \$	Total #	Total \$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$

Les crédits pour le montant total de 245 117\$ ont été réservés par la demande d'achat 320632. Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 202 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable dans ce sommaire. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2013 se sont déroulées comme suit :

**Février 2013** 1<sup>ere</sup> lettre aux OBNL bénéficiaires en 2012 - reconduction de la mesure et modifications de 2013

" Renvoi hyperlien au site des directions de la Diversité sociale et de la Culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

**Avril 2013** 2<sup>e</sup> lettre aux OBNL bénéficiaires de 2012 n'ayant pas encore transmis leur demande 2013 - 1<sup>er</sup> Rappel

**Mai 2013** 3<sup>e</sup> lettre aux OBNL bénéficiaires de 2012 n'ayant pas encore transmis leur demande 2013 - 2<sup>e</sup> Rappel

**Février 2013 à juin 2013** Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**31 décembre 2013** date limite de versement des montants d'aide financière

**Janvier-février 2014** dossier décisionnel portant sur les lignes directrices pour l'année à venir

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia MCMULLEN  
Agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne RAYMOND  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-27

**Dossier # :1131361006**

**Dossier # : 1131146001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration CE13 0713) / Autoriser une dépense de 100 000 \$ au Théâtre du Rideau vert en contribution financière / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la qualité de vie

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713) ;
2. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 100 000 \$ à l'organisme le Théâtre du Rideau vert dans le cadre de son projet «Rénovation et mise aux normes des immeubles» ;
3. d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$, en 2013, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la qualité de vie ;
4. d'imputer cette dépense et ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Tel qu'indiqué dans l'intervention jointe au sommaire.

<b>Signé par</b>	Jean-Robert CHOQUET	<b>Le</b> 2013-12-05 08:51
------------------	---------------------	----------------------------

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131146001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration CE13 0713) / Autoriser une dépense de 100 000 \$ au Théâtre du Rideau vert en contribution financière / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la qualité de vie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2004, à la suite d'une crise financière majeure, le Théâtre du Rideau Vert a mis en place un plan concordataire de plus de 1 M\$ et a élaboré un plan stratégique de relance. C'est dans ce cadre que la Ville de Montréal a accepté de consentir un prêt sans intérêt de 100 000\$ (échéance: 18 février 2014).

Au cours des six dernières années, le Théâtre a réussi à résorber son déficit accumulé et les derniers états financiers montrent même un léger surplus.

Institution culturelle d'importance à Montréal, à l'aube de son 65e anniversaire, le Théâtre du Rideau Vert fait face aujourd'hui à de nouveaux défis, touchant cette fois ses infrastructures et ses installations. En effet, la vétusté de ses propriétés et de ses équipements a amené l'institution à mettre au point un projet d'immobilisation de plus de 3 M\$ pour des travaux prévus en 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1051361001 - 2005-02-23 - "Autoriser le versement à l'organisme «Théâtre du Rideau Vert» d'un prêt sans intérêt de 100 000 \$, remboursable au plus tard en février 2014, afin de soutenir la réalisation du plan stratégique de l'organisme; et, autoriser la contribution financière maximale de 45 000 \$, correspondant au manque à gagner découlant du congé d'intérêt, à un taux de 5,0 % annuellement, accordé ainsi au TRV" (CE05 0302)

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de son projet «Théâtre du Rideau Vert : rénovation et mise aux normes des immeubles», le Théâtre sollicite la participation de la Ville de Montréal à hauteur de 100 k\$,

ce qui correspond au montant du prêt sans intérêt consenti par la Ville au Théâtre du Rideau Vert en 2005.

L'étude de faisabilité estime le projet d'immobilisation à 3 192 210 \$, qui serait financé comme suit :

<b>Organismes</b>	<b>Montant confirmé</b>	<b>%</b>
Ministère de la Culture et des communications	2 394 158 \$	75 %
Ministère du Patrimoine canadien	478 832 \$	15%
Théâtre du Rideau vert (campagne de financement, objectif 1,4M\$)	219 220 \$	7 %
Ville de Montréal	100 000 \$	3 %
		100 %

La Ville de Montréal souhaite participer au projet de rénovation et de mise aux normes des immeubles du Théâtre du Rideau Vert par une contribution de 100 000 \$, sans toutefois convertir le prêt sans intérêt qui lui a été consenti en 2005.

Il est proposé de verser une subvention de 100 000 \$ au Théâtre du Rideau Vert dans le cadre de ce projet. Le théâtre devra donc rembourser, comme prévu, le prêt sans intérêt de 100 000 \$ qui arrive à échéance le 18 février 2014.

## **JUSTIFICATION**

Le Théâtre du Rideau Vert est un organisme culturel majeur du paysage montréalais. Sa capacité à avoir fait face à la tourmente et à rebondir avec de nouveaux projets d'avenir en fait un exemple du dynamisme culturel montréalais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Procéder à une contribution de 100 000 \$ de la Ville au projet «Rénovation du Théâtre du Rideau Vert et de l'Espace de création, de répétition et d'administration».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien permettra de participer au maintien et au développement de cette institution culturelle importante de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent sommaire est conforme avec les orientations des politiques et plans suivants:

- la Politique de développement culturel
- le Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin MAILLET  
Chef de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Date d'endos. :** 2013-05-30

**Dossier # :1131146001**

CE : 20.017  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.018  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.019  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.020  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.021  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.022  
2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1132346001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution pour établir un lieu où la cour municipale de la Ville de Montréal peut siéger (7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle).

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
d'autoriser la cour municipale à siéger au point de service situé au 7777, boulevard Newman, arrondissement de LaSalle sous réserve de l'approbation par le ministre de la Justice.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2013-11-19 11:01

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur principal et avocat en chef  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132346001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution pour établir un lieu où la cour municipale de la Ville de Montréal peut siéger (7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'agglomération a approuvé (résolution CG13 0175), le 30 mai 2013, le projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, un local situé au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle aux fins d'un point de service de la cour municipale dans le secteur sud de l'île.

Dans ce contexte et conformément à l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, L.R.Q., c. C-72.0, le conseil de la municipalité doit adopter une résolution afin d'établir que sa cour municipale peut siéger au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, le tout sous réserve de l'approbation par le ministre de la Justice.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG13 0175 - 30 mai 2013** - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Entreprises Gino Melatti inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, un local d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, au deuxième étage de l'immeuble situé au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île - Dépense totale de 3 251 673,92 \$, taxes incluses. (1126025002)

**CG10 0207 - 20 mai 2010** - Adopter une résolution pour établir que la cour municipale de la Ville de Montréal peut siéger au point de service situé au 7275, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. (1102346002)

**CM03 0804 - 27 octobre 2003** - Adopter, avant le 31 octobre 2003, une résolution pour établir les lieux, autres que celui du chef-lieu, où la cour municipale de la Ville de Montréal peut siéger à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003. (1032461003)

**DESCRIPTION**

La Direction des services judiciaires recommande que le conseil d'agglomération autorise que la cour municipale puisse siéger au 7777, boulevard Newman, arrondissement de LaSalle.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'abolition des vingt-trois (23) cours municipales existantes sur le territoire et de la création de la nouvelle cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de la fusion des municipalités en 2002, la structure organisationnelle de la cour municipale a beaucoup changé. Elle a évolué en fonction de nouveaux impératifs et elle s'est adaptée aux besoins de sa clientèle. Ainsi, en 2003, le conseil municipal autorisait l'implantation de sept (7) points de service de la cour sur le territoire.

Au cours de l'année 2006, dans le cadre de la RASOP (revue des activités, des services, des opérations et des programmes) la direction de la cour municipale a mis de l'avant le projet de regroupement des points de service de la cour afin de maximiser ses activités et de favoriser la cohabitation et le partage entre les intervenants spécialisés tels que les procureurs et la magistrature.

Ainsi, en 2008, dans le cadre du réaménagement du point de service situé dans le nord de l'île (arrondissement de Saint-Laurent) la direction a procédé à l'aménagement de deux (2) salles d'audience et de cinq (5) guichets de service à la clientèle, et ce, afin de répondre aux besoins de la cour. Par la suite, au cours de l'année 2010, la cour a réorganisé ses activités dans le secteur est de l'île afin d'y aménager un point de service qui comporte trois (3) salles d'audience et dix (10) guichets de service à la clientèle.

La réorganisation de la couverture de services de la cour sur le territoire se termine finalement par l'ouverture d'un nouveau point de service dans le secteur sud de l'île. Les locaux actuellement occupés par la cour au sein du 4555, avenue de Verdun, bureau 104 dans l'arrondissement de Verdun seront libérés puisqu'ils ne correspondent plus aux besoins en faveur du local situé au 7777, boul. Newman, 2<sup>e</sup> étage dans l'arrondissement de LaSalle.

Le conseil d'agglomération doit adopter une résolution autorisant la cour municipale à siéger au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle .

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adoption de cette résolution n'a aucun impact financier, le détail du montage financier est exposé en détail au dossier décisionnel 1126025002.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption de cette résolution n'a aucun impact sur le développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À ce chapitre, deux (2) volets doivent être abordés. En premier lieu, l'impact sur le service à la clientèle sera positif, puisque les nouveaux locaux du point de service comportent une salle d'attente adéquate et proportionnelle à l'achalandage ainsi que sept (7) guichets de service à la clientèle. Les citoyens pourront y recevoir les services judiciaires requis dans un environnement approprié. Le nouveau point de service du 7777, boulevard Newman comporte deux (2) salles d'audience afin d'y tenir les audiences. La cour municipale bénéficiera d'une salle d'audience supplémentaire permettant une gestion plus efficace de l'inventaire des causes à instruire. L'ajout d'une salle « tampon » au sein de l'infrastructure de la cour permettra également l'assignation de dossiers particuliers ou la fixation de dossiers dans un très court délai. L'implantation de deux (2) ou trois (3) salles d'audience

dans les points de service de la cour a permis la cohabitation et le partage entre les intervenants spécialisés tels que les procureurs et la magistrature.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication liée à l'adoption de cette résolution, cependant un plan de communication est en cour de préparation avec la Direction des communications de la Ville, afin d'informer les citoyens du nouvel emplacement du point de service du sud de l'île. Le plan de communication sera déployé au début de l'année 2014.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de la résolution du conseil d'agglomération par le ministre de la Justice du Québec.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à l'article 24 de la Loi sur les cours municipales c. C.-72.01.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie DAUPHINAIS  
Chef de division perception et services à la clientèle

**ENDOSSÉ PAR**

Yves BRIAND  
Directeur

**Date d'endos. :** 2013-08-27

**Dossier # :1132346001**





**Dossier # : 1130843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 novembre 2013, du maire de Montréal, M. Denis Coderre, à La Pocatière à l'occasion du dévoilement des nouvelles voitures AZUR du métro de Montréal. Montant : 101,18 \$

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 novembre 2013, du maire de Montréal, M. Denis Coderre, à La Pocatière à l'occasion du dévoilement des nouvelles voitures AZUR du métro de Montréal - montant : 101,18 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-José CENCIG **Le** 2013-11-29 11:21

**Signataire :**

Marie-José CENCIG

---

Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 24 et 25 novembre 2013, du maire de Montréal, M. Denis Coderre, à La Pocatière à l'occasion du dévoilement des nouvelles voitures AZUR du métro de Montréal. Montant : 101,18 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dévoilement des nouvelles voitures AZUR du métro de Montréal. Un train prototype sera livré en début d'année 2014 pour entamer les tests de qualifications dans les installations du métro de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le premier train de neuf voitures a été présenté au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal à l'usine Bombardier à La Pocatière. Lors de l'événement, les invités ont pu visiter une des nouvelles voitures de métro qui apporteront aux utilisateurs un service fiable, confortable et rapide.

**JUSTIFICATION**

En sa qualité de maire de Montréal, la présence de M. Denis Coderre était requise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits ont été réservés au système comptables de la Ville.

Visa corporative -Novembre 2013 101,18 \$

Frais d'hébergement de M. Denis Coderre

Imputation: 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant total du déplacement: **101,18 \$**

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**Date d'endos. :** 2013-11-28

**Dossier # :1130843003**



**Dossier # : 1132326026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, des subventions pour une somme totale de 11 328 \$ en provenance de trois organismes pour la réalisation de différentes activités culturelles et de loisirs et d'autoriser les dépenses afférentes

De recommander au comité exécutif :

De modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2013, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, des subventions pour une somme totale de 11 328 \$ en provenance de trois organismes pour la réalisation de différentes activités culturelles et de loisirs;

D'autoriser les dépenses afférentes et d'en aviser le Service des finances;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Martin SAVARD **Le** 2013-10-30 11:23

**Signataire :**

Martin SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1132326026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, des subventions pour une somme totale de 11 328 \$ en provenance de trois organismes pour la réalisation de différentes activités culturelles et de loisirs et d'autoriser les dépenses afférentes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses, pour l'exercice 2013, afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, des subventions pour une somme totale de 11 328 \$ en provenance de trois organismes pour la réalisation de différentes activités culturelles et de loisirs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

1. Subvention au montant de 2 000 \$ de la Table de Concertation Jeunesse de Lachine dans le cadre du projet Québec en forme pour le projet « Ateliers de planche à roulettes ». Les ateliers s'échelonneront sur une période de huit semaines aux parcs LaSalle et Kirkland.
2. Subvention au montant de 6 500 \$ du gouvernement du Canada pour les festivités entourant la fête du Canada pour l'achat de feux d'artifice et le paiement de cachets d'artistes. Ce qui représente un budget additionnel pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Subvention au montant de 2 828 \$ de La Fête nationale du Québec pour les festivités entourant cet événement pour le paiement d'une partie du cachet de « Trois gars sur le sofa » le 24 juin 2013. Ce qui représente un budget additionnel pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**1. Subvention de la Table de Concertation Jeunesse de Lachine (2 000 \$)**

Revenus : 2410.0010000.301405.07189.44101.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Dépenses :

2410.0010000.301436.03101.56590.000000.0000.000000.014044.00000.00000

**2. Subvention du gouvernement du Canada (6 500 \$)**

Revenus : 2410.0010000.301433.07189.46550.016990.0000.000000.000000.00000.00000

Dépenses :

2410.0010000.301433.07211.54506.000000.0000.000000.014000.00000.00000

**3. Subvention de La Fête nationale du Québec (2 828 \$)**

Revenus : 2410.0010000.301433.07189.46550.016990.0000.000000.000000.00000.00000

Dépenses :

2410.0010000.301433.07211.53801.000000.0000.000000.014000.00000.00000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Claire BRAZEAU  
Secrétaire de direction

Claude S TREMBLAY  
Chef de division - Ressources financières,  
matérielles et informationnelles

**Date d'endos. :** 2013-10-30

**Dossier # :1132326026**



**Dossier # : 1136218018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, soit 594 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-004-Travaux mineurs dans les grands parcs (corpo), et 167 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-005-Travaux mineurs dans les grands parcs (agglomération), vers les 10 arrondissements ayant participé à la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2013). 2) Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au 1er paragraphe ci-dessus, et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie.

Il est recommandé:

1) d'autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, soit 594 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-004-Travaux mineurs dans les grands parcs (corpo), et 167 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-005-Travaux mineurs dans les grands parcs (agglomération), vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013.

2) d'autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au 1er paragraphe ci-dessus (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012).



**Signé par** Mario CICIOLI **Le** 2013-11-25 13:35

**Signataire :**

Mario CICIOLI

---

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136218018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, soit 594 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-004-Travaux mineurs dans les grands parcs (corpo), et 167 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-005-Travaux mineurs dans les grands parcs (agglo), vers les 10 arrondissements ayant participé à la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2013). 2) Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au 1er paragraphe ci-devant, et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM), Montréal a pris l'engagement d'étendre la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, 2 333 hectares supplémentaires de canopée, répartis au travers de l'agglomération, seront nécessaires. Une partie de cet accroissement sera générée naturellement par les arbres existants, le reste faisant l'objet du projet de Plan d'action canopée 2012-2021 (PAC) qui propose sur une décennie la plantation supplémentaire de 300 000 arbres sur l'île par les villes de l'agglomération et par le secteur privé (voir le schéma 1 en pièce jointe). Pour la Ville de Montréal, le PAC commande une participation totale de 98 000 arbres publics. Par leur programme de plantation en marge du PAC les arrondissements réussissent déjà, bon an mal an, à produire un accroissement de plus de 2 000 arbres. Cet accroissement est financé par le budget de fonctionnement et ne relève pas du PAC. Toutefois, pour atteindre l'objectif du PDDCM cet accroissement n'est pas suffisant. Pour y arriver, le PAC évalue que la Ville de Montréal doit planter 75 000 arbres supplémentaires sur une période de 10 ans. En juin 2012, le Conseil d'agglomération mandatait la Commission sur l'eau,

l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une étude publique sur le projet de Plan d'action canopée (PAC). Parallèlement, dans le but d'amorcer les plantations sur le domaine public, le conseil d'agglomération adoptait en août de la même année le règlement RCG12-012 autorisant un emprunt de 500 000 \$ (CG12 0323) afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal. Pour sa part, le conseil municipal adoptait en août 2012 le règlement 12-032 autorisant un emprunt de 2,5 M\$ (CM12 0751) afin de financer l'achat, la plantation et l'arrosage d'environ 2 700 arbres situés sur le domaine public de la Ville de Montréal. Rappelons qu'en 2012, le PAC a permis la plantation supplémentaire de 1 957 arbres publics sur le territoire de la Ville de Montréal.

En 2013, il a été convenu avec le Service des finances que seuls les soldes desdits règlements d'emprunt seraient disponibles pour financer le PAC. Les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension ont déposé une demande pour participer à l'édition 2013 du PAC. Par ailleurs, les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie ont des portions de leur territoire situées dans le périmètre du centre-ville, tel que défini par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal. Ainsi, les arbres plantés dans le périmètre du centre-ville relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CM13 0988 - 24 septembre 2013 - Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la plantation et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal et d'approuver un protocole d'entente à cet effet.

CE13 0172 - 13 février 2013 - De prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

## **DESCRIPTION**

Le Plan d'action canopée (PAC) permet aux arrondissements de planter plus d'arbres qu'il n'est possible de le faire avec le budget de fonctionnement dédié à cette activité. Avant d'accéder au PAC, chaque arrondissement devait atteindre une cible de plantation qui lui était propre. Après quoi, pour chaque arbre planté, le PAC alloue un montant forfaitaire de 750 \$ par arbre pour défrayer les coûts d'achat, de transport, de plantation et de soins reliés à la plantation.

Le PAC prévoit que l'achat d'arbres de calibre supérieur à 50 mm doit prioritairement se faire à la pépinière municipale. Si cette dernière n'est pas en mesure de fournir l'arbre demandé, l'Arrondissement peut se tourner vers un producteur privé. Le prix de l'arbre variera en fonction des fournisseurs et du calibre demandé. Selon les arrondissements, la plantation pourra se faire en régie ou par contrat. Ainsi, la différence entre le montant par arbre alloué par le PAC et le prix d'achat et de livraison pourra servir à payer de la main-d'oeuvre de toutes catégories d'emplois confondues, de la location d'équipement (par exemple une excavatrice), de la fourniture (par exemple de la terre de culture, du compost, des engrais, etc.), ou pour octroyer un contrat de plantation d'arbres.

Dans le présent sommaire, le virement budgétaire demandé de 594 000 \$ à même un budget PTI de compétence CORPO est réparti de la façon suivante entre les arrondissements :

Anjou — virement budgétaire total de 29 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 39 arbres, soit 29 250 \$

Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce — virement budgétaire total de 38 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 51 arbres, soit 38 250 \$.

Le Plateau-Mont-Royal — virement budgétaire total de 21 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 28 arbres, soit 21 000 \$.

Le Sud-Ouest — virement budgétaire total de 27 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 36 arbres, soit 27 000 \$.

Mercier—Hochelaga-Maisonneuve — virement budgétaire total de 66 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 88 arbres, soit 66 000 \$.

Rosemont—La Petite-Patrie — virement budgétaire total de 69 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 92 arbres, soit 69 000 \$.

Saint-Laurent — virement budgétaire total de 92 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 123 arbres, soit 92 250 \$

Saint-Léonard — virement budgétaire total de 167 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 222 arbres, soit 166 500 \$.

Ville-Marie — virement budgétaire total de 14 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 18 arbres, soit 13 500 \$.

Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension — virement budgétaire total de 71 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 94 arbres, soit 70 500 \$.

Dans le présent sommaire, le virement budgétaire demandé de 167 000 \$ à même un budget PTI de compétence AGGLO est réparti de la façon suivante entre les arrondissements:

Le Plateau-Mont-Royal — virement budgétaire total de 11 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 15 arbres, soit 11 250 \$.

Le Sud-Ouest — virement budgétaire total de 14 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 18 arbres, soit 13 500 \$.

Ville-Marie — virement budgétaire total de 142 000 \$

- Un montant par arbre de 750 \$ pour un maximum de 190 arbres, soit 142 500 \$.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, les arrondissements participants ont planté 1 014 arbres dont plusieurs dans les quartiers défavorisés et dépourvus de verdure. Le tableau 1 présenté en pièce jointe fait la répartition par règlement d'emprunt des arbres plantés ainsi que des montants à virer aux arrondissements.

Rappelons que le comité exécutif a déposé en septembre dernier une réponse au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée. Parmi les éléments énumérés, retenons-en deux qui touchent particulièrement le présent dossier décisionnel. Premièrement, afin d'assurer le financement du PAC, il est écrit que « Le comité exécutif est d'accord pour viser un investissement de 70 M\$ sur 10 ans pour l'implantation du Plan d'action canopée ».

Deuxièmement, dans sa réponse à la Commission le comité exécutif exhortait les arrondissements participants au PAC à accorder une priorité à la lutte aux îlots de chaleur particulièrement dans les quartiers socialement et économiquement défavorisés. Bien que reçu tardivement, les arrondissements ont intégré, en autant que faire se peut, la notion de défavorisation dans leur carnet de plantation de l'automne 2013.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la Direction des grands parcs et du verdissement, des montants de 2,5 M\$ et 500 000 \$ ont été budgétés en 2012 dans le projet 34300-Réaménagement du réseau des grands parcs, pour amorcer le Plan d'action canopée, et ce, pour les arbres plantés de compétence Ville Centre et ceux de compétence d'agglomération respectivement. En 2013, un montant de 761 000 \$ (594 000 \$ et 167 000 \$) a également été budgété dans le projet 34300-Réaménagement du réseau des grands parcs. Un virement budgétaire, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, vers les 10 arrondissements participant au PAC (édition 2013), est demandé, soit une somme de 761 000 \$.

Malgré le fait que les arbres soient reconnus comme étant des infrastructures vertes, l'accès au programme triennal d'immobilisation (PTI) demeure inaccessible pour financer un projet spécial comportant uniquement la plantation d'arbres publics. Cette dépense d'achat, de plantation et de soins post-plantation d'arbres est donc de nature non capitalisable et constitue une dépense de fonctionnement financée par emprunt.

Les crédits requis au présent dossier décisionnel proviennent de deux règlements d'emprunt spécifiques : 12-032 (CM12 0751) de compétence corporative et RCG12-012 (CG12 0323) de compétence d'agglomération. Chacun de ces deux règlements d'emprunt autorise le financement de dépenses de fonctionnement associées au Plan d'action canopée.

Lors de l'édition 2012 du PAC, 11 arrondissements ont participé et un montant total de 1 773 164 \$ a été autorisé, soit 1 737 664 \$ du règlement d'emprunt 12 032 de 2,5 M\$ et 35 500 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 de 500 000 \$. Toutefois, du montant de 1 773 164 \$, un montant de 251 079 \$ n'a pas été viré, laissant un montant résiduel de 997 376 \$ et 480 539 \$ respectivement aux règlements d'emprunt 12-032 et RCG12-012.

Un virement de crédits autorisés au montant total de 1 011 579 \$ sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le comité exécutif, soit 760 500 \$ pour l'édition 2013 du PAC et 251 079 \$ pour l'édition 2012 (solde restant de l'édition 2012 à être viré en 2013).

	Compétence corpo (Ville Centre) Règlement d'emprunt 12 -032	Compétence Agglomération Règlement d'emprunt RCG 12- 012	<b>TOTAL</b>
Edition 2013	593 250 \$	167 250 \$	760 500 \$
Édition 2012	235 040 \$	16 039 \$	251 079 \$
<b>TOTAL</b>	<b>828 290 \$</b>	<b>183 289 \$</b>	<b>1 011 579 \$</b>

La dépense au montant de 828 290 \$ sera entièrement assumée par la ville centrale et celle au montant de 183 289 \$ sera entièrement assumée par l'agglomération. La dépense assumée par l'agglomération concerne l'aménagement du domaine public dans le secteur de l'agglomération désigné comme étant le centre-ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail des comptes de provenance et d'imputation comptable se trouve dans l'intervention du Service des finances.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation accrue sur le domaine public de 1 014 arbres est une contribution favorisant l'atteinte de l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de 1 014 arbres à Montréal contribuera au développement de la canopée et à l'expansion du réseau des infrastructures vertes. En se développant, la canopée aide notamment à améliorer la qualité de l'air, à intercepter les eaux de pluie et à lutter contre la formation des îlots de chaleur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens\_du greffe et des services administratifs (Jeanne-Aïcha BA)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Michelle VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marc DUSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Julie ARNAUD)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social (Luc GOSELIN)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Christian DICAIRE)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Ronald LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Avis favorable avec commentaires :  
Anjou , Direction des services administratifs (Hélène DUHAIME)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Philippe LEMIRE)

Avis favorable :  
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Daniel PAQUETTE)

Avis favorable :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Moris MARKARIAN)

Avis favorable :  
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Patrick LAFOREST)

Avis favorable avec commentaires :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

Avis favorable :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ariane GOYETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude BOYCE  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel HODDER  
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

**Date d'endos. :** 2013-11-20

**Dossier # :1136218018**





**Dossier # : 1134309008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Services partagés financiers , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2014, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Il est recommandé :  
de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2014-2016 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-12-06 07:48

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134309008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Services partagés financiers , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2014, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014 entrera en vigueur le rôle triennal d'évaluation foncière déposé le 11 septembre 2013. Les valeurs foncières des immeubles imposables inscrits au nouveau rôle totalisent 210,1 G \$, constituant une hausse moyenne de 20,3 % par rapport aux valeurs inscrites au rôle précédent.

L'augmentation des valeurs n'est pas uniforme dans l'ensemble de la Ville, variant selon les catégories d'immeubles et les arrondissements. Ainsi, les contribuables dont la propriété a subi une augmentation de valeur supérieure à la moyenne pourraient voir leurs comptes de taxes augmenter. L'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à l'administration municipale d'étaler la variation des valeurs foncières sur la durée du rôle afin d'atténuer l'impact de ces variations de valeur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM10 0951 - 13 décembre 2010 - Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2011, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale

**DESCRIPTION**

La résolution prévoit l'étalement de la variation des valeurs foncières pour la durée du rôle. Elle s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites au rôle d'évaluation foncière et a effet aux fins des exercices financiers 2014, 2015 et 2016.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2014, 2015 et 2016, est ajouté successivement à la valeur foncière inscrite au rôle précédent (ou retranché si la nouvelle valeur est en baisse par rapport au rôle précédent), le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle 2011-2013 et celle au rôle 2014-2016.

La valeur ainsi obtenue est appelée «valeur ajustée» et servira au calcul des taxes foncières pour les exercices financiers 2014, 2015 et 2016.

**JUSTIFICATION**

Les mesures d'étalement permettent d'atténuer les effets pour les contribuables des variations de valeurs foncières faisant suite au dépôt du nouveau rôle 2014-2016.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La résolution doit absolument être adoptée avant l'adoption du budget afin de répondre aux exigences de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Cette résolution sera adoptée par le Conseil municipal le 16 décembre 2013.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

n/a

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Natalie GARNEAU  
Conseillère - recettes fiscales

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel FINLEY  
Chef des revenus

**Date d'endos. :** 2013-12-05

**Dossier # :1134309008**

CE : 30.006

2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1136347020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, sans changement, un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » - modifications omnibus

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2013, et qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;  
Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 octobre 2013 sur ce projet de règlement;

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 22 octobre 2013.

D'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier des paramètres relatifs à la densité de construction et à l'affectation du sol.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-05 13:42

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » - modifications omnibus

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 21 mars et le 7 mai 2013, le conseil d'arrondissement a adopté une révision en profondeur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Les modifications proposées dans la présente recommandation découlent principalement de ces travaux de révision et sont nécessaires afin de parachever la démarche entamée en 2012.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Les 9 modifications au Plan d'urbanisme proposées se déclinent suivant 4 thématiques : la continuité commerciale, les parcs et espaces verts, les catégories d'affectation du sol et la densité de construction. Ces interventions touchent tant le texte du document que les cartes et illustrations. Des modifications sont ainsi apportées au chapitre 2 de la partie I du Plan (orientations d'aménagement), au chapitre 3 de la partie I (mise en œuvre du Plan d'urbanisme), de même qu'à la partie II (documents d'arrondissement).

Plus précisément, ces modifications sont les suivantes :

- La carte 2.1.2, intitulée « Les principales composantes commerciales », et l'illustration 2.3.2, qui montrent les rues où la continuité commerciale est exigée au rez-de-chaussée, sont modifiées afin de mieux refléter la réalité.
- La carte 2.5.1 ainsi que la carte du document d'arrondissement intitulée « Les parcs et les espaces verts » sont modifiées de manière à retirer des parcs qui y figurent et à en ajouter, également dans le but de mieux refléter la réalité.
- La composante Commerces situés au rez-de-chaussée en bordure d'une rue du Centre identifiée à la carte 2.1.2 où la continuité commerciale est exigée, ou situés à même le réseau piéton souterrain, à la condition de suivre une procédure particulière d'autorisation est ajoutée à la liste des composantes de la catégorie « Grand équipement institutionnel » du tableau 3.1.1.
- Une note est ajoutée à la catégorie « Couvent, monastère ou lieu de culte » du tableau 3.1.1 afin de préciser que pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie cette affectation permet également les commerces dans un local utilisé à cette fin au moment de l'adoption du Plan d'urbanisme, en novembre 2004, à la condition de suivre une procédure particulière d'autorisation.

- L'action 5.2 est modifiée de façon à clarifier les superficies de plancher pouvant être exclues du calcul de la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine. Le libellé proposé est énoncé dans les termes suivants : « Exclure du calcul de la densité la superficie de plancher des rez-de-chaussée commerciaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine identifiés à l'illustration 2.3.3. ».
- L'illustration 2.3.3 intitulée « Les secteurs mixtes de forte intensité dont la superficie de plancher des rez-de-chaussée commerciaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine sont exclus du calcul de la densité » est ajoutée à la l'action 5.2.
- La liste des éléments exclus du calcul de la densité de construction d'un projet de la section 3.1.2 est également modifiée par l'ajout de l'élément suivant : « la superficie de plancher d'une serre utilisée à des fins de culture végétale industrielle ou commerciale et située sur le toit d'un bâtiment dans l'arrondissement de Ville-Marie ».
- La carte 3.1.2 de la partie 1, intitulée « La densité de construction » est modifiée afin de réduire le coefficient d'occupation du sol (de 4 à 3) dans un secteur situé au nord de la rue Ontario, entre les rues De Lorimier et de Bordeaux.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de modification proposé vise essentiellement à peaufiner certaines dispositions du Plan d'urbanisme afin de mieux atteindre les objectifs initiaux. À terme, ces précisions permettront à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie de poursuivre le travail de révision du Règlement d'urbanisme entamé en 2012. Rappelons que ces travaux visent à moderniser le règlement en tenant compte des nouvelles pratiques et des nouvelles préoccupations dans le domaine de l'aménagement, ainsi qu'à faciliter sa compréhension et son utilisation.

### Continuité commerciale

Actuellement, le Plan d'urbanisme exige la continuité commerciale au rez-de-chaussée des deux côtés de la rue Amherst, entre la rue de la Place Amherst et le boulevard René-Lévesque. Toutefois, le tronçon de la rue Amherst qui s'étend au nord du boulevard De Maisonneuve est principalement caractérisé par des rez-de-chaussée à vocation résidentielle. La modification proposée limitera l'obligation de continuité commerciale uniquement entre les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque. Cette modification permettra de reconnaître plus finement les caractéristiques de cette rue.

### Parcs et espaces verts

Les modifications proposées à la carte des parcs et espaces verts consistent également à reconnaître plus finement les caractéristiques du tissu urbain de l'arrondissement. Ainsi, les parcs retirés sont des terrains bâtis – comme le Centre d'Histoire de Montréal – ou simplement des terrains non bâtis qui n'appartiennent pas à la Ville de Montréal – comme les terrains au pied du pont Jacques-Cartier qui appartiennent à la Société des Alcools du Québec et à la brasserie Molson. Quant aux nouvelles zones de parc proposées, il s'agit essentiellement de parcs existants, qui sont d'ailleurs déjà reconnus par le règlement d'urbanisme.

### Catégories d'affectation du sol

L'ajout de la composante « Commerces situés au rez-de-chaussée en bordure d'une rue du Centre identifiée à la carte 2.1.2 où la continuité commerciale est exigée, ou situés à même le réseau piéton souterrain » à la liste des composantes de la catégorie « Grand équipement institutionnel » du tableau des catégories d'affectation du sol permet à certains secteurs du centre-ville historiquement mixtes de conserver leurs caractéristiques commerciales. Par exemple, le site de la Place-des-Arts, particulièrement le long de la rue Sainte-Catherine, les locaux de l'UQAM qui ont été conçus et utilisés à des fins commerciales, les espaces commerciaux du Palais des congrès, etc. Le zonage du règlement d'urbanisme, avant la concordance au Plan d'urbanisme effectué au printemps 2013, prévoyait que ces emplacements puissent comprendre des usages commerciaux et institutionnels. La modification proposée vise à rétablir cette reconnaissance de la mixité urbaine du centre-

ville.

L'ajout sur ce même tableau d'une note concernant les lieux de culte permet également de mieux refléter la réalité de certains lieux de culte qui ont été entièrement ou partiellement transformés pour accueillir des commerces, comme le sous-sol de la Cathédrale Christ Church ou le Masonic Memorial Temple. Malgré tout, cet ajout n'aura pas pour effet de permettre une augmentation des activités commerciales dans les lieux de culte ni la transformation graduelle de ces lieux à des fins commerciales puisque la disposition proposée vise exclusivement les locaux commerciaux existants au moment de l'adoption du Plan d'urbanisme, soit en 2004. En somme, c'est une mesure rétroactive afin de reconnaître un état de fait existant.

#### Densité de construction

Le Plan d'urbanisme vise à « renforcer l'attrait commercial du Centre » et, pour ce faire, il énumère divers moyens de mise en œuvre, dont l'exclusion d'une partie des superficies de plancher des bâtiments bordant la rue Sainte-Catherine dans le calcul de la densité. Cette mesure exceptionnelle du Plan d'urbanisme vise à assurer que la rue Sainte-Catherine, au centre-ville, demeure la rue commerciale ayant la plus forte intensité d'activités de Montréal.

Cependant, le libellé actuel du Plan d'urbanisme pose certaines difficultés quant à la mise en œuvre de cette mesure. En effet, selon ce libellé, l'exclusion doit porter spécifiquement sur « la superficie de plancher occupée par des commerces individuellement et directement accessibles depuis la rue Sainte-Catherine ». Or, l'application ad litteram de ce libellé dans un règlement de zonage fait en sorte que pour un bâtiment occupé par un seul commerce il est possible d'exclure l'intégralité de sa superficie de plancher, et ce, peu importe sa dimension ou sa localisation dans l'édifice. Cette situation est évidemment éloignée de l'objectif initial. C'est d'ailleurs pourquoi la disposition retenue dans le premier règlement d'urbanisme unifié de l'ancienne ville (chapitre U-1 des règlements refondus de la Ville de Montréal), consistait simplement à déduire le rez-de-chaussée d'un bâtiment situé dans le secteur d'usages de la rue Sainte-Catherine (anciennement C.5C). Or, cette disposition a récemment été retirée en raison de l'obligation de concordance au Plan d'urbanisme. La modification proposée consiste essentiellement à rétablir cette façon de faire.

Aux fins de l'application des normes d'un règlement d'urbanisme, il est généralement préférable de distinguer nettement les dispositions relatives au cadre bâti de celles relatives aux usages. Ainsi, le calcul de la densité d'un bâtiment ne devrait pas être fondé sur une notion aussi éphémère que la subdivision des locaux commerciaux d'un bâtiment ou encore de son occupation. Actuellement, pour le calcul de la densité, seule la superficie d'un local ayant individuellement et directement accès à la rue Sainte-Catherine peut être déduite. Or, ce local peut être agrandi ou réduit dépendamment des besoins et du locataire du moment. À l'inverse, on ne peut réduire a posteriori la densité d'un bâtiment existant, dont la construction a été autorisée en toute conformité.

Pour sa part, l'ajout d'une serre utilisée à des fins de culture végétale dans la liste des éléments exclus du calcul de la densité de construction permet de favoriser l'exploitation des toitures de l'arrondissement de Ville-Marie à des fins d'agriculture urbaine. Il s'agit d'une disposition incitative en matière d'agriculture urbaine et de réduction des îlots de chaleur.

Enfin, la correction proposée sur la carte des densités au sujet de l'emplacement occupé par la caserne no 19 du Service des incendies de la Ville de Montréal (SIM), et par le parc adjacent, vise à affiner la répartition des densités effectuée à l'occasion du programme particulier d'urbanisme du Quartier Sainte-Marie. En effet, cet emplacement aurait alors été associé au secteur commercial de la rue Ontario, qui s'étend à l'est de l'avenue De Lorimier et où le coefficient d'occupation du sol a été haussé à 4. Or, cet emplacement s'apparente



plutôt au tissu urbain du secteur qui s'étend à l'ouest de l'avenue De Lorimier et où le coefficient de densité est plutôt de 3.

#### Comités consultatifs

Le présent projet a été soumis pour avis à plusieurs comités consultatifs, dont le CCU de l'arrondissement le 8 août 2013, ainsi que le comité Jacques-Viger et le Conseil du patrimoine de Montréal le 23 août suivant.

Considérant les avantages de la proposition, le CCU est favorable à sa mise en œuvre.

Les membres du comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine sont également favorables au projet, mais ils soulèvent six réserves. À cet égard, plusieurs modifications ont été apportées au projet initial. Ainsi, les comités soulignent que la reconnaissance des commerces existants dans les lieux de culte pourrait avoir pour conséquence de favoriser leur agrandissement, au détriment desdits lieux de culte. Or, le projet a été ajusté afin de préciser que ce sont uniquement les locaux existants au moment de l'adoption du Plan d'urbanisme qui peuvent bénéficier de cette reconnaissance et que celle-ci ne pourra pas être accordée de plein droit. Ainsi, une telle reconnaissance devra faire l'objet d'une autorisation particulière par le biais de l'article 89 de la charte ou encore par une résolution pour un projet particulier d'occupation.

Les comités observent que la carte proposée du secteur de forte mixité commerciale de la rue Sainte-Catherine manque de cohérence puisqu'elle comprend une partie de l'UQÀM, mais exclut l'Université Concordia, aux abords de la rue Guy. Or, la carte a été ajustée afin d'inclure l'ensemble des bâtiments ayant des activités commerciales sur rue. De la même façon, les limites du parc des Faubourgs sont ajustées et la définition des activités agricoles pouvant faire l'objet d'une exclusion dans le calcul de la densité est précisée afin d'éviter que cet incitatif soit utilisé pour des activités de transformation industrielle ou de commerce de détail.

Il a également été soulevé que la reconnaissance du commerce dans les grands ensembles institutionnels devrait être effectuée dans le cadre de la procédure des projets particuliers (PPCMOI). La proposition a donc été ajustée en conséquence et ces usages devront effectivement être approuvés en vertu d'une procédure particulière d'autorisation.

Enfin, les comités indiquent leur inquiétude selon laquelle l'exclusion du rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Sainte-Catherine aurait un impact négatif sur le cadre bâti patrimonial de cette rue. Or, la modification proposée vise justement à baliser plus sévèrement l'augmentation possible de la densité en bordure de cette rue. En effet, s'il suffit uniquement qu'un commerce soit individuellement et directement accessible depuis la rue Sainte-Catherine pour que sa superficie de plancher puisse être exclue du calcul de la densité, cela signifie qu'un établissement comme le magasin La Baie n'a aucune limite de densité et qu'une tour de bureaux avec un coefficient d'occupation du sol de 9 pourrait être érigée au-dessus, de plein droit. La précision proposée rétablit équitablement l'intensité et le potentiel commercial aux abords de la rue Sainte-Catherine, et corrige les éventuels excès qui pourraient découler du mécanisme actuel.

#### Conclusion

Cette proposition permet de clarifier plusieurs objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que de poursuivre la révision du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie. Elle respecte également les recommandations effectuées par les différents comités consultatifs appelés à se prononcer sur une modification du Plan d'urbanisme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2013/10/02 - Avis de motion et adoption de projet de règlement par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

2013/10/23 - Assemblée publique de consultation.

2013/12/04 - Mise à l'ordre du jour du conseil municipal par le comité exécutif.

2013/12/16 - Adoption du règlement par le conseil municipal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PARÉ  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Date d'endos. :** 2013-08-15

**Dossier # :1136347020**

CE : 40.002

2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2013/12/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1136467002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Interculturel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

Il est recommandé de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse

**Signé par** Gregory KUNZ **Le** 2013-11-19 13:13

**Signataire :** Gregory KUNZ

---

Adjoint à la présidence  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136467002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Interculturel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal est chargé d'émettre des avis au comité exécutif et au conseil de la ville sur les politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville de Montréal. Il fournit également, de sa propre initiative, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif.

Afin de rendre compte à l'administration municipale des avis émis par l'instance consultative désignée de la Ville en matière de relations interculturelles, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) dépose son avis tel qu'adopté lors de l'assemblée du Conseil interculturel de Montréal le 27 août 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'avis souligne d'abord que l'intégration dans le respect des différences et la valorisation de l'apport à la société d'accueil demandent des approches diversifiées et une prise en compte effective en fonction des besoins des citoyens et citoyennes issues des communautés ethnoculturelles. Une approche globale du développement de la métropole doit ainsi prendre en compte de manière transversale, la diversité ethnoculturelle. Après plus de dix années d'intervention et le dépôt de plusieurs avis portant notamment sur l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés, le développement culturel et patrimonial, le profilage racial et la lutte à la pauvreté, le CiM complète la présentation des grandes problématiques interculturelles dans les secteurs de juridiction municipale ou de juridiction

partagée tels que les espaces culturels de sports et de loisirs, l'aménagement des espaces publics, la gestion municipale des lieux de culte ou encore d'importantes dimensions structurelles de la qualité de vie tels que l'emploi et le logement. L'avis consacre également une part importante aux artères commerciales ethniques et met à jour une cartographie des lieux de cultes minoritaires sur le territoire de la Ville.

Au terme de son analyse, le CiM présente différentes recommandations portant sur l'offre de services et de programmes dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et des loisirs; les lieux de cultes minoritaires, les espaces publics (parcs et lieux récréatifs); le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier; les artères commerciales ethniques et l'accès équitable au logement abordable pour les nouveaux arrivants. Enfin, le Conseil conclut sur l'importance de la prise en compte de la diversité ethnoculturelle pour la Ville et la nécessité de se doter d'une véritable politique interculturelle, complétant ainsi les conditions nécessaires à son statut de Cité interculturelle par le Conseil de l'Europe.

## **JUSTIFICATION**

L'avis sur le Plan de développement de Montréal fait partie du mandat d'initiative du Conseil interculturel de Montréal, tel que prévu à l'article 83.2 paragraphe 2 de la Charte de la Ville de Montréal où le Conseil a notamment pour fonction de fournir des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'avis fera l'objet d'un point de presse suite à son dépôt au conseil municipal

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux dispositions de la Charte de la Ville ( article 83.2, paragraphe 1 et 2 ainsi qu'au règlement du Conseil interculturel de Montréal (02-044)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles GOSSELIN  
Coordonnateur

**ENDOSSÉ PAR**

Gregory KUNZ  
Adjoint à la présidence

**Date d'endos. :** 2013-11-19

**Dossier # :1136467002**



**Dossier # : 1133624009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133447006 - Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente : 13 888 052,15 \$)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133447006 - Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente : 13 888 052,15 \$)

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-12-09 08:22

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133624009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133447006 - Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente : 13 888 052,15 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE133447006 reçu du comité exécutif le 27 novembre 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du dossier visant à conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente : 13 888 052,15 \$)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 décembre 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE133447006 reçu du comité exécutif le 27 novembre 2013. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres

public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente : 13 888 052,15 \$).  
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**Date d'endos. :** 2013-12-05

**Dossier # :1133624009**



**Dossier # : 1133624010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133046004 - Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses – Appel d’offres public BIO-9942-007 – (2 soumissionnaires)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133046004 - Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses – Appel d’offres public BIO-9942-007 – (2 soumissionnaires)

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-12-09 08:24

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133624010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133046004 - Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses – Appel d’offres public BIO-9942-007 – (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE133046004 reçu du comité exécutif le 27 novembre 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses – Appel d’offres public BIO-9942-007 – (2 soumissionnaires)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 décembre 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE133046004 reçu du comité exécutif le 27 novembre 2013. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$ taxes incluses – Appel d’offres public BIO-9942-007 – (2 soumissionnaires). À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**Date d'endos. :** 2013-12-05

**Dossier # :1133624010**